

Université de Montréal

L'intérêt sexuel et l'évaluation du risque de récurrence
chez trois types d'abuseurs sexuels d'enfants

par

Sylvain Tétréault

Département de psychologie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

en psychologie recherche-intervention

option clinique comportementale

Juin, 2005

© Sylvain Tétréault, 2005



AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

**L'intérêt sexuel et l'évaluation du risque de récidive
Chez trois types d'abuseurs sexuels d'enfants**

présentée par :

Sylvain Tétreault

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Jean-Pierre Blondin
président-rapporteur, représentant du doyen de la FES

Joanne-Lucine Rouleau
directrice de recherche

Luc Granger
membre du jury

Janel Gauthier
examineur externe

Thèse acceptée le 2 septembre 2005

Résumé

Lorsqu'un abuseur sexuel d'enfant est traduit devant les tribunaux, le psychologue peut être consulté afin d'évaluer son risque de récidive sexuelle. Les conclusions auxquelles le clinicien parvient peuvent ainsi influencer le type et la longueur de la condamnation ainsi que la nature et l'intensité d'un traitement.

La littérature qui concerne les abuseurs sexuels d'enfants suggère fréquemment que les individus les plus dangereux sont ceux qui s'en prennent à des enfants avec lesquels ils n'ont aucun lien de famille. Ils auraient plus de victimes, un risque de récidive sexuelle plus important et ils présenteraient des intérêts sexuels plus déviants que les hommes qui abusent dans un contexte intrafamilial (père biologique, beau-père). Le but de cette recherche est de vérifier ces conclusions.

Pour y parvenir, 235 hommes ayant abusé sexuellement au moins un enfant de moins de treize ans ont été sélectionnés : 152 délinquants purgeant des sentences fédérales et 83 individus qui résidaient dans la communauté et qui n'avaient jamais été condamnés à une peine fédérale. En fonction du lien qu'ils avaient avec leur victime, ils ont été comparés selon le nombre de victimes à partir de leur dossier criminel et de leurs auto-révélation. Ensuite, l'échelle actuarielle Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999) a été employée afin d'établir s'ils se distinguaient au niveau de leur risque de récidive sexuelle. L'évaluation phallométrique a été utilisée afin de déterminer si l'intérêt sexuel permettait de les départager.

Les analyses confirment que les abuseurs extrafamiliaux ont plus de victimes et présentent un risque plus élevé de récidive que les abuseurs intrafamiliaux.

Cependant, ils ont la même probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant envers les enfants. Lorsque le groupe d'appartenance est considéré (condamnation fédérale, communauté), les délinquants avaient plus de victimes, avaient un plus haut risque de récidive mais ils démontraient un intérêt sexuel déviant dans la même proportion que les abuseurs résidant dans la communauté. Il n'y a pas d'effet d'interaction entre les types d'abuseurs et le groupe d'appartenance.

Le nombre de victimes et le risque de récidive sexuelle étaient corrélés, mais pas le nombre de victimes et l'intérêt sexuel. L'intérêt sexuel était cependant relié au risque de récidive : de 60% pour les individus les moins à risque, la probabilité de présenter un intérêt déviant atteignait plus de 90% chez les individus les plus à risque.

Ce résultat suggère que l'intérêt sexuel déviant est un facteur partagé par les abuseurs sexuels d'enfants, même chez ceux qui présenteraient le moins de risque à partir de facteurs statiques, soit les abuseurs intrafamiliaux. Puisque l'intérêt déviant est une variable dynamique qui a tendance à demeurer relativement stable sans intervention et qu'il est l'un des meilleurs prédicteurs de la récidive sexuelle, l'intérêt sexuel et les autres facteurs dynamiques devraient être considérés dans l'évaluation du risque de récidive sexuelle. Les implications cliniques découlant de cette recherche sont discutées.

Mots-clés : abuseurs extrafamiliaux, abuseurs intrafamiliaux, abuseurs sexuels d'enfants, facteurs dynamiques, facteurs statiques, évaluation phallométrique, récidive sexuelle, Statique-99.

Abstract

When a child molester is brought before the courts, the psychologist may be asked to assess his risk for sexual recidivism. Conclusions made by the clinician may influence the type and length of a sentence and the nature and intensity of a treatment program.

The literature on child molesting suggests that the most dangerous individuals are the ones who sexually abuse unrelated children. They would have more victims, show a higher reoffense risk, and have more deviant sexual interests than intrafamilial child molesters (e.g. biological father or stepfather). The goal of this study is to verify these conclusions.

In order to do so, 235 French-speaking men who had sexually molested at least one child aged 13 or less were selected: 152 were serving sentences of more than two years, and 83 were living in the community, and had never received a federal sentence. The number of victims was compared as a function of the link to the victims, based on criminal files and self-reports. Then, the French version of the Static-99 (Hanson and Thornton, 1999) was used to evaluate whether they differed in the risk for sexual reoffense presented. Phallometric evaluations were conducted to assess whether sexual interest allows to distinguish between the groups.

The analyses confirm that extrafamilial child molesters have more victims, and show a higher risk for reoffense than intrafamilial child molesters. However,

both had equal probabilities to display a sexual interest for children. When status was considered (federal sentence, community), delinquents had more victims, a higher risk for reoffense, but showed the same proportion of deviant sexual interests as the community group. There was no interaction between type of molesters and status.

The number of victims was correlated with risk for reoffense, but not with sexual interest. However, sexual interest was associated with risk for recidivism, with probabilities to have a deviant sexual interest ranging from 60% for individuals presenting the lowest risk to more than 90% for men who were the most at risk.

The results suggest that deviant sexual interest is a factor shared by most child molesters, even by those presenting the lowest risk to reoffend based on static factors: intrafamilial child molesters. Because deviant sexual interest is a dynamic factor that tends to be stable over time without therapeutic intervention, sexual interest and other dynamic factors should be considered in reoffense risk evaluations. Clinical implications are discussed.

Key words: child molesters, dynamic factors, extrafamilial molesters, intrafamilial molesters, phallometric evaluation, sexual recidivism, static factors, Static-99.

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	vi
Liste des tableaux.....	xii
Remerciements.....	xvi
Introduction.....	1
Le nombre de victimes des abuseurs sexuels d'enfants	5
Récidive sexuelle des abuseurs sexuels d'enfants.....	7
L'évaluation des intérêts sexuels des abuseurs d'enfants	13
L'entrevue clinique	13
L'utilisation des questionnaires.....	14
L'évaluation phallométrique	14
Objectifs et hypothèses de recherche	23
Hypothèses	24
Méthodologie.....	27
Description des sujets.....	27
Matériel	30
Déroulement de l'expérimentation.....	33

Traitement des données physiologiques.....	35
Analyses statistiques	36
Présentation des résultats.....	38
Groupe d'analyses no 1 : comparaison des sujets ayant été condamnés à	
une sentence fédérale à ceux qui n'ont pas eu de condamnation fédérale et qui	
demeurent dans la communauté	38
1. Selon le nombre de victimes	38
2. Selon l'échelle de récurrence sexuelle	40
3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique.....	42
Groupe d'analyses no 2 : Comparaison des pères, des beaux-pères et des	
abuseurs d'enfants extrafamiliaux	45
1. Selon le nombre de victimes	45
2. Selon l'échelle de récurrence sexuelle	50
3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique.....	53
Groupe d'analyses no 3 : Comparaison des pères, des beaux-pères et des	
abuseurs d'enfants extrafamiliaux selon leur groupe d'appartenance (sentence	
fédérale versus communauté).....	57
1. Selon le nombre de victimes	57
2. Selon l'échelle de récurrence sexuelle.....	59
3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique.....	60

Groupe d'analyses no 4 : Analyses secondaires, corrélations entre les indicateurs...	63
Groupe d'analyses no 5 : Analyses exploratoires, influence du sexe des victimes....	73
1. Selon le groupe d'appartenance	73
2. Selon le nombre de victimes	75
3. Selon le risque de récidive sexuelle	76
4. Selon le lien entre l'abuseur et la victime	79
5. Selon le résultat de l'évaluation phallométrique	80
Discussion	83
Conclusion.....	98
Références	105
Annexe A : Feuille de consentement, CERUM	119
Annexe B : Feuille de consentement, CETAS	124
Annexe C : Grille de cotation de la Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999).....	129
Annexe D : Grille de cotation du SONAR (Hanson et Harris, 2000)	132

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des sujets selon le lien avec la victime et leur groupe d'appartenance.....	30
Tableau 2 : Comparaison des sujets ayant été incarcérés et ceux qui n'ont pas été incarcérés au niveau fédéral selon le nombre de victimes, test de normalité.....	39
Tableau 3 : Répartition des sujets selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99.....	40
Tableau 4 : Comparaison des sujets ayant été incarcérés et ceux qui n'ont pas été incarcérés au niveau fédéral selon l'échelle de récidive sexuelle, test de normalité ..	41
Tableau 5 : Régression logistique estimant la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant en fonction du groupe d'appartenance	43
Tableau 6 : Nombre d'abuseurs, selon le lien qu'ils avaient avec leur victime	46
Tableau 7 : Test de normalité pour l'analyse de variance comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le nombre de victimes.....	47
Tableau 8 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extrapoissonnienne comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le nombre de victimes	48

Tableau 9 : Nombre estimé de victimes selon le lien avec l'abuseur.....	49
Tableau 10 : Matrice des variances-covariances estimées pour le nombre de victimes selon le lien de l'abuseur avec la victime	50
Tableau 11 : Test de normalité pour l'analyse de variance comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le résultat à l'échelle de récidive	51
Tableau 12 : Analyse de la covariance basée sur les rangs comparant le lien avec la victime et le résultat à l'échelle de récidive	52
Tableau 13 : Analyse des contrastes entre les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux en fonction du risque de récidive sexuelle	53
Tableau 14 : Fréquence des résultats déviants et non déviants selon le lien entre l'abuseur et sa victime	54
Tableau 15 : Modèle estimé comparant les abuseurs selon leur lien avec la victime et leurs intérêts sexuels	56
Tableau 16 : Analyse de covariance avec transformation Box-Cox comparant les types d'abuseurs selon leur groupe d'appartenance, en fonction du nombre de victimes	58

Tableau 17 : Analyse de covariance avec transformation Box-Cox comparant les types d’abuseurs selon leur groupe d’appartenance, en fonction du risque de récidive sexuelle	60
Tableau 18 : Régression logistique comparant les types d’abuseurs selon leur groupe d’appartenance, en fonction de la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant.....	62
Tableau 19 : Corrélations entre la cote à l’échelle de récidive sexuelle et le nombre de victimes, test de normalité.....	64
Tableau 20 : Coefficients de corrélation de rang de Spearman entre le nombre de victimes et la cote à la Statique-99	65
Tableau 21 : Coefficients de corrélation de Pearson entre le nombre de victimes et la cote à la Statique-99 (données transformées)	65
Tableau 22 : Corrélations entre le résultat lors de l’évaluation phallométrique et la cote à l’échelle de récidive sexuelle et le nombre de victimes, test de normalité	66
Tableau 23 : Coefficients de corrélation de Pearson entre le résultat à l’évaluation phallométrique, le nombre de victimes et la cote à la Statique-99.....	67

Tableau 24 : Coefficients de corrélation de rang de Spearman entre le résultat à l'évaluation phallométrique, le nombre de victimes et la cote à la Statique-99.....	67
Tableau 25 : Test d'indépendance entre le score à l'échelle de récidive et le résultat à l'évaluation phallométrique	68
Tableau 26 : Tests non paramétriques comparant le lien entre la nature de l'intérêt sexuel et la cote à la Statique-99.....	69
Tableau 27: Fréquence des résultats déviants et non déviants selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99	70
Tableau 28 : Régression logistique mesurant la probabilité de présenter des intérêts sexuels déviants selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99	71
Tableau 29 : Probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant lors de l'évaluation phallométrique selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99	72
Tableau 30 : Nombre d'abuseurs selon le sexe des victimes, par groupe d'appartenance.....	74
Tableau 31 : Analyse des résidus portant sur le nombre d'abuseurs en fonction du sexe des victimes et du groupe d'appartenance	75

Tableau 32 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne comparant le nombre moyen de victimes par abuseur selon le sexe de la victime.....	76
Tableau 33 : Analyse de la covariance basée sur les rangs comparant le résultat à l'échelle de récidive et le sexe des victimes	77
Tableau 34 : Comparaison des moyennes selon le sexe des victimes et le résultat à l'échelle de récidive, méthode de Tukey	78
Tableau 35 : Comparaison des moyennes selon le sexe des victimes et le résultat à l'échelle de récidive, méthode de Bonferroni.....	78
Tableau 36 : Score moyen à l'échelle de récidive selon le sexe des victimes	79
Tableau 37 : Analyse des résidus portant sur le sexe des victimes en fonction du lien entre l'abuseur et l'enfant.....	80
Tableau 38 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne estimant la probabilité de démontrer un intérêt déviant lors de l'évaluation phallométrique selon le sexe de la victime	82

Remerciements

Je désire remercier ma directrice de thèse, Joanne-Lucine Rouleau, Ph.D., pour sa confiance, son soutien et ses conseils judicieux tout au long des dernières années. Je suis également reconnaissant envers ma collègue et directrice du Centre d'Entraide et de Traitement des Agressions Sexuelles, Katia Lavallée, pour m'avoir autorisé à utiliser les données de cette clinique. Je remercie également ma conjointe, Marie-Josée Dufour, Ph. D., pour sa présence, son support et ses commentaires pertinents qui ont été une source de motivation à chacune des étapes de la production de cette thèse. Je tiens aussi à remercier mes parents et les membres de ma belle-famille pour leurs encouragements répétés.

Introduction

L'abus sexuel est un phénomène complexe, ayant des répercussions importantes sur les victimes, à court, moyen et long terme. En se basant sur les témoignages des personnes qui consultent un professionnel de la santé, 20 à 30 % des femmes disent avoir été victimes d'une forme d'agression sexuelle au cours de leur vie (Hall, Hirschman et Beutler, 1991) ; trois à quatre pour cent des hommes rencontrés en clinique externe rapportent une victimisation sexuelle dans l'enfance (Ellis, 1991). Beltrami et Couture (1988) rapportent des taux plus élevés : selon eux, 40% des femmes et 25 % des hommes auraient été victimes d'une forme quelconque d'abus sexuel dans l'enfance.

Il apparaît cependant difficile d'estimer le taux réel d'abus sexuel, puisque de nombreux délits ne sont pas déclarés aux autorités. De plus, le nombre de délits sexuels relevés peut différer selon les sources d'informations. Selon les données de Statistique Canada (Statistique Canada, 2003), 27 094 délits sexuels ont été signalés en 2002 à l'un des 123 services de police canadiens faisant partie de l'échantillon, ce qui représente un taux de 86 victimes pour 100 000 habitants. Au Québec, 5274 cas ont été rapportés à la police, soit 71 cas par 100 000 habitants. Il semble que le taux relevé au Québec soit le plus bas au Canada, mais il aurait augmenté de quatorze pour cent en un an. C'était le taux le plus élevé enregistré en dix ans au Québec.

Lorsque l'on estime le nombre de victimes à partir des condamnations, il est nécessaire de rappeler que de nombreuses plaintes aux autorités n'entraînent pas de

démarches judiciaires : les accusations peuvent être retirées, faute de preuves ou peuvent être modifiées lors d'une entente entre avocats (Firestone, Bradford, McCoy, Greenberg, Larose et Curry, 1999). En 1996 au Québec, 1263 agresseurs sexuels (toutes victimes confondues) ont été traduits devant les tribunaux et seulement 9% d'entre eux (116) ont été condamnés à une sentence fédérale (Proulx, St-Yves, Guay et Ouimet, 1999). Or, durant la même année, 4291 cas d'agressions sexuelles (toutes victimes confondues) avaient été signalés à la police au Québec (Statistique Canada, 2003).

Si nous considérons uniquement les plaintes d'agression sexuelle, elles ne seraient pas représentatives de l'étendue du problème d'abus sexuel. Une étude effectuée auprès d'individus ayant commis au moins un délit sexuel l'illustre concrètement (Abel, Becker, Mittelman, Cunningham-Rathner, Rouleau et Murphy, 1987). En étant assurés de l'entière confidentialité des propos qu'ils échangeaient avec les chercheurs de l'étude, les hommes faisant face à une plainte d'avoir abusé sexuellement d'une fille avec laquelle ils n'avaient pas de lien de parenté déclaraient, en moyenne, environ 20 victimes, tandis que les individus ayant abusé d'au moins un garçon admettaient une moyenne de 150 victimes masculines. Les auteurs relevaient une moyenne inférieure de victimes dans les contextes d'inceste (fille : 1,8 ; garçons : 1,7), mais le nombre de gestes commis par abuseur était élevé, soit de 81,3 envers les filles et 62,3 envers les garçons.

Statistique Canada (2003) rapporte que 61% des victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police sont âgées de moins de 18 ans et que 85% des victimes

sont de sexe féminin. Les enfants de 11 ans et moins étaient le plus souvent agressés sexuellement par un membre de leur famille, surtout chez les filles : 20 % par l'un des parents et 29% par un membre de la famille élargie. Dans 42% des cas, l'agresseur était une connaissance ou un ami de la victime, tandis que pour les victimes âgées entre 12 et 17 ans, 58% des agresseurs étaient des connaissances ou des amis. Pour l'ensemble des victimes, 80% d'entre elles, peu importe leur âge, connaissaient leur agresseur : 28% était un membre de la famille, 10% un ami et 41% une connaissance.

À partir des dossiers de 276 abuseurs sexuels d'enfants sous juridiction fédérale, une étude de Motiuk et Porporino (1993) a relevé que 89,9% des victimes d'âge pré-pubère connaissaient leur agresseur. La majorité de ces délinquants avaient abusé sexuellement dans un contexte intrafamilial : père biologique (34,4%) ou beau-père (25,4%). L'abuseur faisait partie de la parenté dans 10,9% des cas ou des connaissances de l'enfant (19,2%).

Pour les individus qui abusent d'un enfant de leur famille, les pères biologiques et les beaux-pères sont souvent regroupés dans la littérature scientifique comme étant des abuseurs incestueux. La revue de la littérature portant sur les abuseurs sexuels d'enfants peut occasionner une certaine confusion, car d'un point de vue légal, le Code criminel canadien définit l'inceste comme un contact sexuel entre deux personnes ayant entre elles un lien sanguin au premier ou second degré, incluant également les enfants adoptés (Greenspan et Rosenberg, 2000). Dans ce contexte, l'abuseur incestueux peut être un oncle, un frère, un grand-père, le père biologique ou

celui qui a adopté l'enfant. Techniquement, nous pourrions également étendre cette définition à une personne qui devient a posteriori une figure parentale, tel le nouveau conjoint de la mère (beau-père). Par conséquent, lorsque nous parlons des abuseurs incestueux, il apparaît utile de définir le lien qui unissait l'abuseur et la victime afin d'éviter toute confusion. Afin de refléter le plus fidèlement possible les résultats rapportés dans la littérature scientifique, nous utiliserons les termes abuseurs d'enfants intrafamiliaux et abuseurs d'enfants extrafamiliaux lors de cette recherche.

La pédophilie est un diagnostic, tel que retrouvé dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4^e édition (DSM-IV ; American Psychiatric Association, 1994). La pédophilie implique la présence répétée, intense et pendant au moins six mois de fantasmes sexuellement excitantes, d'impulsions sexuelles ou de comportements impliquant une activité sexuelle avec un ou des enfants d'âge pré-pubère (généralement de treize ans ou moins). Il est nécessaire de spécifier l'attirance en fonction du sexe de l'enfant, si elle est limitée à l'inceste et si elle est orientée uniquement vers les enfants (type exclusif), ou si l'individu est excité sexuellement par autre chose que les enfants (type non exclusif). Ainsi, les distinctions peuvent laisser sous-entendre que les individus ayant un trouble de pédophilie se différencient entre eux. D'ailleurs, nous observons que plusieurs études suggèrent que les pères qui abusent sexuellement de leurs enfants biologiques se distinguent des hommes qui n'ont pas de lien sanguin avec la victime (beaux-pères). Nous relevons également que ces individus sont souvent différenciés d'individus commettant des agressions sexuelles à l'égard d'enfants se trouvant à l'extérieur de leur famille (connaissances,

inconnus), à partir du nombre de victimes, du risque de récidive qu'ils présentent et de leurs préférences sexuelles.

Le nombre de victimes des abuseurs sexuels d'enfants

Lorsque le clinicien doit évaluer le niveau de dangerosité que pose un individu, il peut se référer au nombre de condamnations antérieures pour des crimes sexuels ou au nombre de victimes. Un individu a beaucoup à gagner en niant avoir abusé d'un enfant, étant donné les conséquences qu'il pourrait subir (condamnation, incarcération, perte financière, éclatement de la famille). Même lorsqu'il admet sa culpabilité, il peut avoir intérêt à cacher des délits sexuels antérieurs, surtout si nous ne possédons pas d'informations officielles (rapports de police, accusations criminelles).

Weinrott et Saylor (1991) ont procédé à une évaluation du nombre de victimes chez des participants à un programme pour agresseurs sexuels. À partir des dossiers criminels, 67 hommes ayant abusé sexuellement d'un enfant avaient fait 136 victimes, avec une médiane de 1 : la plupart des individus reconnaissaient donc une seule victime. En utilisant une entrevue auto-administrée par ordinateur, ces individus rapportaient plus de 8 000 contacts sexuels avec 959 enfants différents (médiane de 7 victimes). Ceci suggère que le nombre de victimes peut être grandement minimisé ou nié par les abuseurs sexuels d'enfants.

Il semble néanmoins que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux reconnaissent plus souvent avoir abusé sexuellement de victimes additionnelles (Card, 1991) que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux (Hanson et Bussière, 1998). Certains auteurs avancent que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux seraient moins dangereux par rapport à d'autres types d'abuseurs sexuels que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux et qu'ils auraient besoin d'un traitement moins intensif (Association for the Treatment of Sexual Abusers, 1996 ; Furr, 1993 ; Marshall et Anderson, 1996 ; McGrath, 1991 ; Quinsey, 1986).

L'étude de Abel et de ses collaborateurs (Abel et al., 1987) a cependant permis de relever que parmi 142 abuseurs d'enfants intrafamiliaux, 44% avaient aussi agressé sexuellement des enfants à l'extérieur de la famille. Dans une seconde étude (Abel, Becker, Cunningham-Rathner, Mittelman et Rouleau, 1988), les auteurs avaient observé que des 159 hommes ayant abusé sexuellement d'une fille dans un contexte intrafamilial, 49% avaient également abusé d'une fille à l'extérieur du contexte familial, 12% d'un garçon (extrafamilial) et 12% d'un garçon dans une situation intrafamiliale. Pour les 44 hommes qui avaient abusé sexuellement d'un garçon dans un contexte intrafamilial, plusieurs avaient aussi agressé une fille dans le même contexte (43%). Les auteurs relevaient également que de ces 44 individus, 61% avaient aussi agressé sexuellement une fille et 68% d'un garçon, sans lien biologique.

Une autre équipe de chercheurs (Studer, Clelland, Aylwin, Reddon et Monro, 2000) a réalisé une étude allant dans le même sens. En ayant recours aux confidences

formulées par les abuseurs durant leur traitement (150 abuseurs d'enfants intrafamiliaux et 178 abuseurs d'enfants extrafamiliaux), 58,7 % des hommes ayant a priori abusé sexuellement uniquement au sein de leur famille avaient reconnu avoir eu plusieurs victimes à l'extérieur de la famille. Après avoir distingué ces individus selon leur lien biologique par rapport à la victime, 53,3 % des pères biologiques et 62,2% des beaux-pères ou pères adoptifs ont admis qu'ils avaient abusé sexuellement d'enfants à l'extérieur de la famille. Les auteurs rapportent qu'il est possible que leur échantillon ne soit pas représentatif, parce qu'il se limitait à des participants qui provenaient du milieu carcéral. Ils n'ont pas inclus d'individus niant le délit ou qui participaient à un programme offert en communauté, n'ayant jamais été incarcérés.

Malgré tout, il semble qu'un nombre important d'abuseurs d'enfants intrafamiliaux ait abusé sexuellement de plus d'un enfant, avec ou sans lien biologique. Même lorsque nous distinguons les abuseurs en fonction du lien biologique avec la victime, nous observons le même phénomène. Par conséquent, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux ne constitueraient peut-être pas un groupe si distinct des abuseurs d'enfants extrafamiliaux en fonction du nombre de victimes.

Récidive sexuelle des abuseurs sexuels d'enfants

Certains auteurs différencient les abuseurs d'enfants intrafamiliaux de ceux qui agressent sexuellement à l'extérieur de leur famille, en fonction du risque de récidive sexuelle qu'ils présentent. Des études indiquent en effet que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux commettraient moins de nouveaux délits sexuels que les

abuseurs d'enfants extrafamiliaux (Firestone et al., 1999 ; Greenberg, 1998 ; Hanson, Steffy et Gauthier, 1993 ; Hanson et Bussières, 1998). Différentes études rapportent un taux de récidive sexuelle variant de 4 à 10% pour les abuseurs d'enfants intrafamiliaux non traités (Furr, 1993 ; Marshall et Anderson, 1996 ; McGrath, 1991 ; Quinsey, 1986).

Selon certains, l'idée d'une dangerosité plus faible chez les abuseurs intrafamiliaux semble avoir été un peu trop facilement acceptée et répandue, suggérant ainsi que ce type d'abuseurs présentent peu de risque pour la société et que leurs agressions sont limitées à des personnes de leur famille ; ceci ferait en sorte qu'ils recevraient des traitements moins intensifs parce que l'on croit qu'ils ont moins besoin de traitement (Firestone et al, 1999 ; Greenberg, 1998 ; Hanson et Bussières, 1998 ; Studer et al., 2000). Or, des études suggèrent qu'une proportion importante des pères incestueux auraient des victimes extrafamiliales (Abel et al, 1986 ; Abel et al, 1987 ; Studer et al, 2000).

Certaines données de la littérature (Abel et al, 1988 ; Barsetti, Earls, Lalumière et Bélanger, 1998; Conte, 1991 ; Seto, Lalumière et Kuban, 1999 ; Studer et al, 2000) suggèrent que les distinctions concernant les besoins de traitement entre les agresseurs intrafamiliaux et agresseurs extrafamiliaux apparaissent moins importantes que ce qui était avancé antérieurement, concernant l'encadrement vis-à-vis des victimes et la présence d'intérêts sexuels déviants. La croyance voulant que les besoins des abuseurs d'enfants intrafamiliaux seraient moins importants a pu affecter directement la méthodologie de certaines études. Par exemple, dans une

étude portant sur l'excitation sexuelle et déviante et la récurrence, Barbaree et Marshall (1988) n'ont pas inclus les résultats phallométriques des abuseurs d'enfants intrafamiliaux dans leurs analyses parce que « des évidences antérieures indiquent des taux de récurrence bas chez les pères incestueux ». Cependant, cette étude est parvenue à un taux de 21,7% de récurrence sexuelle chez les pères incestueux n'ayant pas reçu de traitement. Ce taux n'apparaît pas négligeable. Une autre recherche (Furby, Weinrott et Blackshaw, 1989) a identifié des taux d'abus sexuel extrafamilial chez les pères biologiques variant entre 10 et 29 % envers des victimes féminines et entre 13 et 40 % envers des victimes masculines.

Un élément qui vient affecter la conclusion que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux récidiveraient dans une proportion moindre que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux pourrait provenir du fait que les études ne départagent pas toujours les auteurs d'abus commis à l'intérieur de la famille. Ainsi, nous ne savons pas s'il est question des pères biologiques, des pères adoptifs ou des beaux-pères. Certaines recherches incluent dans les abuseurs incestueux un oncle, un cousin, un frère ou un grand-père de la victime. Nous ne savons pas non plus si les abuseurs d'enfants extrafamiliaux sont des individus qui auraient déjà abusé sexuellement à l'intérieur de leur famille avant d'agresser un enfant sans lien biologique.

L'évaluation du risque de récurrence sexuelle

Pour estimer le risque de récurrence sexuelle que présente un individu, le clinicien basait jusqu'à récemment son jugement clinique sur son expérience et sa compréhension de la problématique de l'individu. Toutefois, il peut y avoir un

manque de consensus entre différents évaluateurs en fonction de la manière avec laquelle les entrevues sont effectuées et les conclusions qui en découlent.

Deuxièmement, les évaluateurs peuvent ne pas préciser la raison et la manière avec lesquelles ils sont arrivés à une conclusion. Néanmoins, l'avantage le plus important du jugement clinique est qu'il est plus flexible et permet de mettre l'emphase sur la prévention de la violence (Boer, Hart, Kropp et Webster, 1997).

Pour contrer les difficultés associées au jugement clinique, des stratégies empiriques ont été développées, par exemple le Guide d'évaluation du risque de violence sexuelle (Sexual Violence Risk-20; Boer et al, 1997). Cette échelle utilise 20 facteurs de risque identifiés par les chercheurs pour évaluer le risque de récidive. Une récente méta-analyse portant sur les prédicteurs de la récidive sexuelle (Hanson et Morton-Bourgon, 2004) a permis d'établir que plusieurs de ces facteurs empiriques n'avaient peu ou pas de lien avec la récidive sexuelle. En se basant sur 95 études portant sur 31 216 délinquants sexuels, les auteurs concluent entre autres que la victimisation sexuelle de l'agresseur durant sa jeunesse, la minimisation ou le déni des délits sexuels, une attitude négative à propos des interventions thérapeutiques, la présence de désordres mentaux graves et le manque d'empathie n'étaient pas des composantes reliées à la récidive sexuelle. D'autre part, des difficultés accompagnent la cotation du SVR-20. Elle nécessite une bonne connaissance de la délinquance sexuelle, l'accès à de nombreuses sources d'informations et elle pourrait être affectée par la désirabilité sociale ou des problèmes de rappel (p. ex. victimisation dans l'enfance). Malgré tout, le SVR-20 démontre une capacité élevée dans la prédiction de la récidive sexuelle (Hanson et Morton-Bourgon, 2004).

Il existe maintenant des échelles actuarielles qui permettent d'éviter ces problèmes : le Minnesota Sex Offender Screening Tool – révisé (MnSOST-R ; Epperson, Kaul et Hesselton, 1998) ; le Guide d'évaluation du risque de violence (VRAG) et le Guide d'évaluation du risque des délinquants sexuels (SORAG ; Quinsey, Harris, Rice et Cormier, 1998). Le VRAG et le SORAG visent davantage la psychopathie, les problèmes de comportement dans la petite enfance et d'autres signes de l'orientation antisociale. La Statique-99 (Hanson et Thornton, 2000) est une autre échelle actuarielle qui inclut des facteurs statiques et historiques. Les critères sont les suivants : le nombre de condamnations ou d'accusations antérieures pour des délits sexuels ; le nombre de prononcés de peine antérieurs ; des condamnations pour infractions sexuelles sans contact ; des infractions de violence non sexuelle accompagnant la sentence sexuelle actuelle ; des infractions de violence non sexuelle antérieures ; avoir eu une victime sans lien de parenté ; avoir agressé une victime inconnue ; avoir une victime de sexe masculin ; l'âge de l'agresseur et s'il a déjà cohabité au moins deux ans avec un(e) conjoint(e). Par conséquent, ces échelles peuvent être cotées assez facilement à partir des renseignements démographiques et des antécédents criminels. Pour cette raison, et également parce qu'elles ont un niveau d'exactitude prédictive qui se situe dans la moyenne, les échelles actuarielles ont été adoptées rapidement par les évaluateurs et les décideurs; de plus, de nombreuses décisions qui sont prises dans le système pénal (intensité du traitement, niveau de sécurité de l'établissement pénitencier, notification au public) sont désormais basées sur ces mesures (Hanson et Morton-Bourgon, 2004).

À partir d'une évaluation du risque basée uniquement sur des facteurs statiques, les délinquants jugés à risque élevé de récidive peuvent se voir imposer des peines d'une durée indéterminée, des restrictions plus importantes après la détention et une surveillance de longue durée dans la communauté. Les sentences fédérales étant de plus de deux ans, ces individus peuvent bénéficier de programmes de traitement plus longs que pour les personnes incarcérées au niveau provincial. Les délinquants que l'on estime à faible risque peuvent être placés en probation, purger leur sentence dans la communauté ou bénéficier d'une libération anticipée s'ils sont incarcérés (Hanson et Thornton, 1999). D'ailleurs, le taux de condamnations avec sursis est en hausse : en 2001-2002, environ 17% des délinquants sexuels reconnus coupable ont été condamnés à des peines avec sursis, alors que le taux était de 9% en 1998-1999. Si un délinquant est incarcéré au niveau provincial, l'opportunité de suivre un traitement sera affectée par le manque de temps avant l'expiration du mandat. D'autre part, une mesure se basant uniquement sur des facteurs statiques, telle que la Statique-99, ne fournira pas d'informations sur les facteurs à cibler pour prévenir la récidive, puisque les agressions futures ne peuvent être prévenues que par un travail sur des problèmes actuels, soit des facteurs dynamiques (Andrews et Bonta, 1998). En effet, plusieurs chercheurs ont identifié des variables qui influencent le risque de récidive sexuelle et qui peuvent faire l'objet d'une intervention thérapeutique. Ainsi, deux facteurs apparaissent comme les meilleurs prédicteurs de la récidive sexuelle, soit l'intérêt sexuel déviant et l'orientation antisociale (Hanson et Bussière, 1998 ; Hanson et Morton-Bourgon, 2004 ; Quinsey, Lalumière Rice et Harris, 1995 ; Roberts, Doreen et Thornton, 2002).

Des études ont en effet relevé le lien entre l'intérêt sexuel déviant et la récidive sexuelle (Barbaree et Marshall, 1988 ; Quinsey et al., 1995). De plus, la préférence en fonction de l'âge est un prédicteur de la récidive sexuelle chez les abuseurs d'enfants (Malcolm, Andrews, Quinsey, 1993; Rice, Quinsey et Harris, 1991). Dans une méta-analyse (Hanson et Bussière, 1998), l'intérêt sexuel déviant à l'égard des enfants, mesuré au moyen de l'évaluation phallométrique, était le prédicteur le plus important de la récidive sexuelle. Selon cette étude, les délinquants qui présentent des intérêts identifiables à l'égard d'activités sexuelles déviantes, particulièrement à l'endroit des enfants, étaient parmi les plus susceptibles de commettre à nouveau des infractions sexuelles.

Cependant, les personnes qui entretiennent un intérêt sexuel déviant ne commettront pas d'infractions sexuelles à moins d'être disposées à nuire aux autres pour atteindre leurs buts ou de pouvoir se convaincre qu'elles ne causent pas de tort à leurs victimes (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Il semble que certains comportements (consommation abusive d'alcool, déménagements fréquents, bagarres et pratiques de travail dangereuses) ou traits (impulsivité, insouciance) peuvent contribuer au passage à l'acte (Caspi, Moffitt, Silva, Stouthamer-Loeber, Krueger et Schmutte, 1994 ; Gottfredson et Hirschi, 1990). Il apparaît également qu'une attitude empreinte d'hostilité et de ressentiment prédispose à la criminalité (Andrews et Bonta, 2003 ; Caspi et al., 1994). Regroupés sous le concept d'orientation antisociale, ces facteurs seraient reliés à la récidive sexuelle, la récidive non sexuelle avec violence et la récidive en général (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Toutefois, la déviance sexuelle ne serait pas reliée à la récidive non sexuelle avec violence ni à la

récidive générale. Ces deux derniers types de récidive pourraient donc être imputables à des caractéristiques antisociales. Il semble d'ailleurs que ce phénomène soit davantage présente chez les violeurs que les abuseurs d'enfants (Firestone, Bradford, Greenberg et Serran, 2000).

Conséquemment, puisque l'intérêt sexuel déviant serait un bon prédicteur dynamique de la récidive sexuelle chez les abuseurs d'enfants, il devient nécessaire d'avoir recours à des instruments qui permettent de l'évaluer.

L'évaluation des intérêts sexuels des abuseurs d'enfants

L'entrevue clinique

Tel que mentionné précédemment, les entrevues cliniques portant sur l'histoire sexuelle du sujet peuvent être affectées par sa désirabilité sociale et ne pas refléter la réalité. Elles peuvent également être influencées par des oublis faits par le clinicien et par l'omission d'évaluer certains domaines de fonctionnement du client.

L'utilisation des questionnaires

Les questionnaires auto-administrés sont un autre moyen d'obtenir des informations sur les intérêts sexuels d'un individu. Plusieurs questionnaires sont disponibles, entre autres le Multiphasic Sex Inventory (Nichols et Molinder, 1984), le Multidimensional Assesment of Sex and Agression (Knight, Prentky et Cerce, 1994) et le Sexual Interest Cardsort (Abel et Becker, 1985). Ce dernier questionnaire,

traduit en français par Rouleau et Earls (1990) sous le titre Questionnaire des intérêts sexuels, comporte 75 mises en situation pour lesquelles les répondants doivent rapporter le degré d'excitation ou de répulsion sexuelle qu'ils éprouveraient dans ces situations. Une étude de Dufour (1997) a permis d'établir que ce questionnaire identifiait correctement 60 % des abuseurs d'enfants, 63,3 % des agresseurs de femmes adultes et 83,3 % des individus sans histoire de délit sexuel. Les sous-échelles qui se distinguaient de manière significative entre les trois groupes portaient sur l'inceste (garçon et fille), la pédophilie (garçon et fille) et l'exhibitionnisme. Par conséquent, les questionnaires peuvent fournir des renseignements sur les intérêts sexuels, mais d'autres sources d'informations semblent nécessaires.

L'évaluation phallométrique

Étant donné les limites entourant l'entrevue clinique et les questionnaires, plusieurs chercheurs et cliniciens ont recours à l'évaluation phallométrique pour établir les intérêts sexuels d'un individu d'une manière plus objective. Nous retrouvons également cette méthode d'évaluation sous d'autres appellations, soit évaluation psychophysiological ou pléthysmographie pénienne. Lors de cette procédure, on présente au sujet une série de stimuli (vidéo, diapositives, bandes sonores) pendant qu'il porte autour du pénis un anneau de caoutchouc contenant du mercure. L'excitation sexuelle qui est provoquée entraîne un gonflement du pénis et ainsi un étirement et un amincissement de l'anneau : la mesure est donc la circonférence du pénis. L'amincissement de la jauge provoque une augmentation de la conductance électrique de mercure qui est par la suite convertie en variation de

voltage par un pléthysmographe. Au même moment, les réponses érectiles sont enregistrées pour obtenir les résultats. L'évaluation permet d'établir le potentiel à être excité sexuellement par un type de comportement sexuel, par l'âge ou le sexe d'une personne. Elle ne permet pas d'établir la culpabilité d'un individu, ni de prévoir ses comportements sexuels futurs. En effet, les comportements sexuels sont contraints entre autres par les valeurs morales, l'opportunité, les ressources économiques et sociales (Quinsey et Earls, 1990) ou d'autres facteurs environnementaux (Marshall et Barbaree, 1990). De plus, nous sommes conscients qu'il semblerait prématuré de conclure qu'un individu présente un intérêt sexuel déviant parce qu'il est excité davantage par les enfants sur la seule base d'une évaluation phallométrique.

La validité discriminante de l'évaluation phallométrique est reconnue et largement documentée. Elle permet de différencier les homosexuels des hétérosexuels (Freund, 1967) et les violeurs des hommes sans histoire de viol (Quinsey, Chaplin et Varney, 1981). Plusieurs études ont aussi démontré que l'évaluation phallométrique différencie les abuseurs d'enfants extrafamiliaux d'autres abuseurs sexuels et de non-abuseurs sur la base de leur excitation sexuelle (Abel, Becker, Murphy et Flanagan, 1981 ; Abel, Mittelman et Becker, 1985 ; Chaplin, Rice et Harris, 1995 ; Firestone, Bradford, Greenberg et Serran, 2000 ; Freund et Blanchard, 1989 ; Freund et Watson, 1991 ; Lalumière et Quinsey, 1996 ; Marshall, Barbaree et Christophe, 1986 ; Murphy, Haynes, Stalgaitis et Flanagan 1986 ; Quinsey, 1986 ; Quinsey et Chaplin, 1988 ; Quinsey, Chaplin et Carrigan, 1979 ; Quinsey, Steinman, Bergersen et Holmes, 1975 ; Rice, Quinsey et Harris, 1991).

Lors d'une évaluation phallométrique, quand un homme présente une réaction supérieure face à un stimulus déviant en comparaison au résultat pour un stimulus non déviant, nous avançons qu'il est plus attiré sexuellement par le stimulus déviant. Certains chercheurs l'interprètent comme le signe d'une préférence sexuelle. Selon Barbaree (1990), l'hypothèse de la préférence sexuelle suppose que si un homme est excité de façon maximale par un stimulus ou un acte déviant, sa satisfaction sera plus grande pour ce genre de stimulus que s'il présente des réactions plus faibles pour des comportements socialement acceptés. De plus, les individus auraient tendance à adopter plus fréquemment et plus vigoureusement les comportements qui génèrent le plus de satisfaction que ceux qui en déclenchent moins. L'hypothèse de la préférence sexuelle impliquerait donc que des indices ou des comportements sexuels déclencheraient une excitation sexuelle optimale chez l'homme et que celui-ci exprimerait une préférence pour ces déclencheurs, motivée par une plus grande excitation sexuelle.

La présence de l'intérêt sexuel déviant parmi les abuseurs incestueux est moins étudiée que pour les abuseurs d'enfants extrafamiliaux (Abel, Becker, Mittelman et Cunningham-Rathner, 1986 ; Barsetti, Earls, Lalumière et Bélanger, 1998 ; Frenzel et Lang, 1989 ; Lang, Black, Frenzel et Checkley, 1988 ; Seto, Lalumière et Kuban, 1999 ; Studer et al., 2000 ; Williams et Finkelhor, 1990). Dans leur récente revue de la littérature scientifique, Muschang, Rouleau, Barsetti et Lavallée (2004) observent que dans 42 articles, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux sont décrits comme ne présentant pas d'intérêts sexuels déviants, mais parmi ces études, seulement huit (Frenzel et Lang, 1989 ; Freund, 1967 ; Freund et Watson,

1991 ; Lang et al., 1988 ; Marshall et al., 1986 ; Marshall, Barbaree et Eccles, 1991 ; Murphy et al., 1986 ; Quinsey et al., 1979) se basent sur des évaluations phallométriques.

Parmi les études qui ont utilisé l'évaluation phallométrique, plusieurs concluent que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux ne présentent pas de préférences sexuelles envers les enfants, contrairement à ce qui est observé chez les abuseurs d'enfants extrafamiliaux (Barbaree et Marshall, 1989 ; Frenzel et Lang, 1989 ; Freund et Watson, 1991 ; Haugaard, 1988 ; Knight, 1989 ; Lang, Pugh et Langevin, 1988 ; Marshall, Barbaree et Butt, 1988 ; Marshall, et al., 1986 ; Marshall et al., 1991 ; Murphy et al., 1986 ; Quinsey, 1986 ; Quinsey et al., 1995 ; Williams et Finkelhor, 1990). Selon ces résultats, l'hypothèse d'une préférence sexuelle n'est pas validée pour les abuseurs d'enfants intrafamiliaux mais elle le serait pour les abuseurs d'enfants extrafamiliaux. Ceux-ci démontreraient un profil de préférence sexuelle envers les enfants parce qu'ils seraient davantage attirés sexuellement par les enfants que par les adultes.

Cependant, d'autres études concluent que, comme groupe, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux présentent des intérêts sexuels déviants, et plusieurs des études ont utilisé des évaluations phallométriques pour arriver à cette conclusion (Abel et al., 1981 ; Barsetti et al., 1998 ; Barsetti, Rouleau et Lavallée, 2004 ; Chaplin et al., 1995 ; Firestone et al., 1999 ; Firestone et al., 2000 ; Langevin et Watson, 1991 ; Malcolm et al., 1993 ; Murphy et al., 1986 ; Rice et Harris, 2002 ; Seto et al., 1999 ; Studer et al., 2000 ; Studer, Aylwin, Clelland, Reddon et Frenzel,

2002). De plus, la majorité de ces études ont utilisé un groupe de comparaison d'abuseurs d'enfants extrafamiliaux. Par conséquent, plusieurs études qui ont eu recours aux stimuli auditifs ont permis d'identifier que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et les abuseurs d'enfants extrafamiliaux présentent tous des intérêts sexuels déviants. Il n'y a toutefois pas d'accord sur la présence d'une préférence sexuelle prépondérante pour un sous-groupe particulier. Ainsi, Seto et al. (1999) relevaient que les hommes qui avaient abusé sexuellement de leur enfant biologique étaient moins excités par les enfants que les hommes qui abusent de membres de la famille ou de leur belle-fille. Une autre étude (Gordon, 1989) identifiait qu'il existait des intérêts sexuels déviants plus variés parmi les abuseurs incestueux biologiques que chez les autres types d'abuseurs. Rice et Harris (2002) ont quant à eux relevé que les préférences sexuelles des abuseurs incestueux biologiques ne différaient pas des hommes qui abusent de leurs filles adoptives ou de leurs belles-filles. L'utilisation de méthodes rigoureuses d'évaluation des intérêts sexuels des abuseurs intrafamiliaux semblent donc recommandée afin de bien établir leurs besoins respectifs sur une base individuelle.

Puisque des conclusions différentes sont relevées dans les études portant sur les intérêts sexuels des abuseurs intrafamiliaux, il serait possible d'émettre certaines hypothèses. Premièrement, il serait possible de croire que des caractéristiques individuelles influencent cette différence. L'âge ou des problèmes de santé sont des facteurs qui peuvent influencer les réactions péniennes. Or, comparativement aux abuseurs d'enfants intrafamiliaux, les abuseurs d'enfants extrafamiliaux sont habituellement plus jeunes, ce qui pourrait suggérer qu'ils possèdent des capacités

érectiles différentes et qu'ils sont probablement moins sujets à éprouver des problèmes d'ordre médical pouvant influencer l'érection. De plus, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux présenteraient une plus grande probabilité d'avoir eu des expériences sexuelles avec des adultes que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux, à cause de leur différence d'âge et du fait qu'ils ont nécessairement été en couple durant une certaine période.

D'autre part, il se pourrait que les différences obtenues entre les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux en ce qui à trait aux préférences sexuelles soient attribuables aux types de stimuli employés (Murphy et al., 1986 ; Seto et al., 1999). Plusieurs recherches ont eu recours à des stimuli visuels tels que des diapositives (Frenzel et Lang, 1989 ; Freund, 1967 ; Freund et al., 1991 ; Marshall et al., 1991 ; Quinsey et al., 1979). Ceux-ci permettent d'évaluer l'excitation sexuelle d'un individu en fonction de l'âge et du sexe du modèle qui lui est présenté. Selon Farrall (1992), l'un des avantages relié à l'utilisation des diapositives est que l'âge, le sexe et l'apparence physique du stimulus sont mieux définis que si nous utilisons des stimuli auditifs. Cet auteur ajoute que les bandes sonores ne permettent pas d'identifier clairement ce qui fait réagir le participant car celui-ci a davantage la possibilité d'avoir recours à son imagination.

Il serait néanmoins possible de croire que le caractère fixe des diapositives limite la possibilité d'être excité sexuellement. Prenons par exemple un individu qui se dit attiré par les femmes adultes et qui ne présente pas d'excitation face à la photo d'une femme. Il serait prématuré de conclure qu'il n'est pas attiré par les femmes,

parce que l'absence de réaction pourrait s'expliquer par certaines caractéristiques physiques du modèle qui lui a été présenté. Le même phénomène pourrait s'appliquer face aux stimuli montrant des enfants. De plus, les diapositives ne permettent pas d'évaluer l'impact de la violence ou d'un type de comportement sexuel sur l'excitation sexuelle. Selon Pithers (1990), lorsqu'un individu chute dans un cycle de récidive sexuelle, ses fantasmes déviants sont de mieux en mieux définis et accompagnent souvent la masturbation : l'individu présente donc un intérêt sexuel pour ce fantasme déviant puisqu'il en est excité. Suivraient ensuite les distorsions cognitives qui servent à justifier de manière inadéquate ses fantasmes, puis la planification d'un abus sexuel. À l'intérieur même des fantasmes déviants, les distorsions et la planification sont souvent présentes, acquérant ainsi un pouvoir érogène. Le recours aux bandes sonores permet de faire varier l'âge, le sexe et les caractéristiques physiques des personnages, les comportements de planification de l'abuseur et les stratégies utilisées pour abaisser les résistances de la victime (manipulation, contrainte, violence physique). L'écoute des scénarios crée une image mentale et il y a une plus grande probabilité que les éléments qui sont décrits ressemblent à l'histoire sexuelle du sujet ou à ses fantasmes que si nous utilisons uniquement des diapositives. Le recours aux scénarios augmenterait donc la validité écologique de l'évaluation phallométrique. Par conséquent, il serait possible d'émettre l'hypothèse que des abuseurs d'enfants extrafamiliaux puissent « revoir » leur(s) victime(s) lors de l'écoute des scénarios, tout comme les abuseurs incestueux imaginaient plus facilement leur enfant lors de la présentation de stimuli audio que lors de la présentation de diapositives (Murphy et al., 1986). Pour vérifier cette

hypothèse, il devient nécessaire d'utiliser certains scénarios décrivant un contact sexuel entre un père et son enfant.

Parmi les études qui relèvent l'absence de préférence sexuelle déviante chez les abuseurs d'enfants extrafamiliaux à partir des scénarios auditifs, il serait possible de croire que les stimuli eux-mêmes soient inadéquats. À cet effet, Earls (1992) critique une étude (Hall, Proctor et Nelsen, 1988) qui concluait que les réponses érectiles des abuseurs d'enfants extrafamiliaux ne se différenciaient pas des hommes « normaux ». Earls rapportait que les auteurs avaient employé les scénarios non validés de Avery-Clark et Laws (1984) en prenant un groupe contrôle d'individus incarcérés pour viol et non pas des hommes sans problématique sexuelle. De plus, les scénarios variaient en fonction de leur durée : les scénarios décrivant des contacts avec des enfants étaient de deux minutes, alors que ceux illustrant une relation hétérosexuelle entre deux adultes consentants duraient quatre minutes. Avant de conclure que l'évaluation phallométrique ne permet pas de différencier les types d'abuseurs d'enfants, il semble donc nécessaire d'utiliser des scénarios validés à partir d'abuseurs d'enfants intrafamiliaux, d'abuseurs d'enfants extrafamiliaux et d'individus sans histoire de délit sexuel.

En plus de sa capacité à établir les intérêts sexuels, l'évaluation phallométrique peut avoir un impact sur le nombre de comportements sexuels déviants révélés par des abuseurs sexuels (Abel, Cunningham-Rathner, Becker et McHugh, 1983, cité par Annon, 1988). En assurant la confidentialité des propos échangés lors d'une entrevue d'évaluation, ces auteurs ont observé une augmentation

d'un pour cent des comportements déviants révélés par les sujets. Lorsqu'on demandait aux participants de lire une courte description d'actes sexuels, de les imaginer et de les classer selon leur degré d'excitation, l'augmentation se chiffrait à 19%. Un chiffre similaire (20%) apparaissait après une seconde entrevue faite avec les participants. Quand on présentait les résultats de l'évaluation psychophysiologique, le nombre de gestes révélés augmentait de 62%. L'évaluation phallométrique s'avèrerait donc une stratégie efficace permettant d'identifier les intérêts sexuels déviants d'un individu, considérés comme des facteurs dynamiques directement reliés à la prédiction de la récidive sexuelle.

Objectifs et hypothèses de recherche

Bien qu'elle soit utile chez les abuseurs d'enfants, la prédiction de la dangerosité à partir de facteurs historiques et statiques peut limiter la possibilité d'intervention thérapeutique pour minimiser le risque de récidive sexuelle. Les données empiriques et actuarielles recommandent aussi de considérer les facteurs dynamiques dans l'évaluation de la récidive sexuelle, dont l'intérêt sexuel.

La lecture de la littérature scientifique portant sur les abuseurs sexuels d'enfants a permis d'observer une tendance à les départager selon le lien qui les unissait avec leur(s) victime(s). Suivant ces distinctions, de nombreuses recherches ont réussi à départager ces abuseurs selon leurs intérêts sexuels, le nombre de victimes, le risque de récidive. Ces observations confirment la validité de construit des différentes classifications.

Cependant, plusieurs études viennent contredire l'hypothèse que ces sous-groupes d'abuseurs sexuels d'enfants soient distincts. D'une part, parmi les nombreuses études qui différencient les abuseurs d'enfants extrafamiliaux des abuseurs d'enfants intrafamiliaux, de nombreuses lacunes méthodologiques sont observées. D'autre part, une des limites à la généralisation des études est attribuable aux participants : une proportion importante des recherches qui s'adressent aux abuseurs sexuels d'enfants incluent uniquement des sujets incarcérés. Tel que mentionné précédemment, en 1996 au Québec, 9% des 1263 agresseurs sexuels (toutes victimes confondues) ont été condamnés à une sentence fédérale (Proulx et al, 1999). Ainsi, l'utilisation d'un échantillon composé uniquement de sujets incarcérés au niveau fédéral pourrait fournir des informations partielles sur le phénomène, en n'étant pas représentatives de l'ensemble des abuseurs sexuels d'enfants. La généralisation des conclusions serait davantage possible si les études recrutaient aussi des sujets vivant dans la communauté, n'ayant jamais été condamnés ou n'ayant jamais été incarcérés pour des délits sexuels.

Le but de cette recherche est d'évaluer la validité des classifications des abuseurs sexuels d'enfants en fonction du nombre de victimes, des intérêts sexuels et du risque de récidive qu'ils présentent. Ceci sera effectué en comparant deux échantillons d'hommes ayant abusé sexuellement d'au moins un enfant : le premier groupe est composé de délinquants condamnés au niveau fédéral pour des délits de cette nature ; le deuxième groupe inclut des individus ayant abusé sexuellement d'au moins un enfant, qui résident dans la communauté et qui n'ont jamais été condamnés à

une sentence fédérale pour un délit sexuel commis à l'endroit d'un enfant. Les sujets seront aussi comparés en fonction du lien qui les unissait à la victime (père biologique, beau-père, abuseur extrafamilial).

Hypothèses

1 : Les sujets ayant reçu une sentence fédérale compteront plus de victimes que ceux provenant de la communauté et n'ayant pas eu de sentence fédérale pour des actes sexuels déviants.

2 : Les sujets ayant reçu une sentence fédérale présenteront un risque de récidive plus élevé que ceux provenant de la communauté et n'ayant pas eu de sentence fédérale pour des actes sexuels déviants, tel que mesuré par la Statique-99.

3 : Les sujets ayant reçu à une sentence fédérale présenteront plus souvent un intérêt sexuel déviant que les sujets provenant de la communauté et n'ayant pas eu de sentence fédérale pour des actes sexuels déviants..

4 : Les sujets ayant commis des abus sexuels à l'extérieur de la famille compteront plus de victimes que ceux ayant commis leurs abus à l'intérieur de la famille.

5 : Les sujets ayant commis des abus sexuels à l'extérieur de la famille auront un risque de récidive plus élevé que les sujets ayant commis leurs abus à l'intérieur de la famille, tel que mesurée par la Statique-99.

6 : Les sujets ayant commis leurs abus à l'extérieur de la famille seront plus nombreux à présenter un profil d'intérêt sexuel déviant que ceux ayant commis un abus à l'intérieur de la famille.

7 : Selon leur niveau de dangerosité, tel que mesuré par la Statique-99, les sujets qui présentent un risque élevé de récurrence présenteront plus souvent un intérêt sexuel déviant lors de l'évaluation phallométrique que les sujets évalués à faible risque de récurrence sexuelle.

Tout au long des analyses, les pères biologiques et les beaux-pères seront comparés entre eux, afin de les regrouper en abuseurs intrafamiliaux et pouvoir ainsi comparer leurs résultats à ceux des abuseurs extrafamiliaux.

Méthodologie

Description des sujets

Un total de 235 sujets francophones fait partie de cette étude. Ils ont tous été évalués entre 1997 et 2004, dans un contexte d'évaluation de leur problématique sexuelle. Ceci était effectué afin d'établir le risque de dangerosité et leurs besoins en matière de traitement, dans le cadre de leur libération (conditionnelle ou d'office) ou pour la rédaction d'un rapport pré-sentenciel. Certains individus ne faisaient face à aucune accusation criminelle au moment où ils ont été rencontrés.

Un premier groupe était composé de 152 hommes ayant été condamnés à des sentences de plus de deux ans pour des crimes sexuels commis contre un enfant de 13 ans et moins. Ces hommes ont été rencontrés dans les bureaux du Centre d'Étude et de Recherche de l'Université de Montréal (C.E.R.U.M). Selon l'année de l'évaluation, ces délinquants étaient incarcérés dans un pénitencier fédéral ou venaient d'en sortir pour se retrouver en maison de transition ou en assignation en résidence, sous le programme de surveillance intensive ou sous surveillance régulière. Les participants étaient âgés entre 22 et 73 ans (âge moyen de 44,95 ans, écart-type 10,98).

Le deuxième groupe était constitué de 83 hommes qui résidaient dans la communauté au moment de leur évaluation au Centre d'Entraide et de Traitement des Agressions Sexuelles (C.E.T.A.S.) situé à St-Jérôme. Différentes ressources référaient ces individus à des fins d'évaluation de leur problématique sexuelle : Service Correctionnel du Québec, Centres Jeunesse des Laurentides

avocats, CLSC. Tous ces hommes étaient accusés ou reconnaissaient avoir abusé sexuellement au moins d'un enfant âgé de 13 ans ou moins. Ils n'avaient jamais eu de sentence fédérale pour des délits sexuels. Les sujets de ce deuxième groupe étaient âgés entre 18 et 74 ans (âge moyen = 42,4 ans, écart-type = 12,25). Les abuseurs des deux groupes ne se différenciaient pas au niveau de l'âge ($F = 1,829, p = 0,178$).

Les deux groupes ont ensuite été séparés en sous-groupes afin de tenir compte du rapport qui existait entre les abuseurs et leur dernière victime connue. Pour les sujets condamnés à plus de deux ans d'incarcération, les divisions ont créé le groupe d'abuseurs d'enfants intrafamiliaux, répartis en pères biologiques ($n = 20$) et beaux-pères ($n = 20$) et un autre pour les hommes ayant abusé sexuellement d'un enfant uniquement dans un contexte extrafamilial ($n = 71$). Il a été décidé d'inclure les hommes ayant abusé sexuellement d'un membre de leur famille dans ce groupe parce qu'ils ne faisaient pas office de figure paternelle auprès de la victime. Un problème dans la classification s'est ensuite présenté (voir tableau 1): 49 individus avaient abusé sexuellement dans plus d'un contexte. Ainsi, des individus avaient abusé d'enfants à la fois comme père biologique et comme beau-père ; certains abuseurs d'enfants intrafamiliaux avaient aussi agressé à l'extérieur de leur famille. Par conséquent, il devenait difficile d'établir à quel groupe ces individus appartenaient, puisque nous aurions pu aussi bien les classer comme des abuseurs d'enfants extrafamiliaux, ayant aussi agressé leur enfant ou celui de leur conjointe. Un modèle statistique a alors été utilisé afin de conserver ces sujets et de répartir leurs résultats à travers des trois groupes « purs ».

En ce qui concerne les hommes qui n'avaient pas été condamnés à une sentence fédérale d'incarcération et qui demeuraient dans la communauté, les divisions ont créé un groupe d'abuseurs d'enfants intrafamiliaux, soit les pères biologiques (n = 20) et les beaux-pères (n = 22). Le troisième groupe (n = 33) était composé d'individus ayant abusé sexuellement uniquement dans un contexte extrafamilial (parenté, connaissance de la victime, victime inconnue). Comme pour le groupe de sujets provenant du milieu carcéral fédéral, huit individus avaient abusé des enfants dans plus d'un contexte et leurs données ont été réparties en utilisant la procédure présentée plus haut.

Il n'y a pas eu d'effet d'interaction entre le groupe d'appartenance (sentence fédérale, aucune condamnation fédérale) et le lien avec la victime (père biologique, beau-père, abuseur extrafamilial) au niveau de l'âge des abuseurs ($F = 1,7608$, $p = 0,1757$).

Tableau 1 : Répartition des sujets selon le lien avec la victime et leur groupe d'appartenance

	Condamnés (fédéral)	Non condamnés	Total
Père biologique	20	20	40
Beau-père	20	22	42
Abuseur extrafamilial	71	33	104
Père biologique et beau-père	6	0	6
Père biologique et extrafamilial	18	7	25
Beau-père et extrafamilial	12	1	13
Père biologique, beau-père et extrafamilial	5	0	5
TOTAL	152	83	235

Matériel

Tous les sujets ont signé un formulaire de consentement au moment où ils étaient évalués (voir appendices A et B). Une clause indiquait que certaines des données pouvaient être utilisées de manière anonyme à des fins de recherche. Les évaluations étaient semi-confidentielles étant donné que les rapports d'évaluation étaient acheminés aux différentes sources de référence (Système correctionnel, Centre Jeunesse, etc). Pour établir les cotes de risque de récidive, l'échelle actuarielle Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999) a été utilisée (voir appendice C).

En ce qui concerne la mesure des intérêts sexuels des participants, les évaluations phallométriques des individus référés par le Service correctionnel du Canada se sont déroulées au C.E.R.U.M. entre 1997 et 2004. Pour les sujets qui n'avaient pas été condamnés à une sentence carcérale, ils ont aussi été rencontrés au C.E.R.U.M. jusqu'en 2003. A partir de 2003, ils ont été évalués au C.E.T.A.S.

Les sites d'évaluation phallométrique étaient similaires. Ils étaient constitués de deux pièces adjacentes. Une était réservée au sujet et on y trouvait un fauteuil, un moniteur et un casque d'écoute. L'expérimentateur était installé dans la pièce voisine. Celle-ci contenait le matériel nécessaire à la présentation des stimuli et à l'enregistrement des réponses physiologiques. Les réponses physiologiques étaient mesurées grâce à un extensomètre de mercure ("mercury-in-rubber strain gage") de 18, 20, 22, ou 25 mm (Parks Electronics Laboratories). Il s'agit d'une mince boucle de caoutchouc contenant du mercure. Le participant installait lui-même cette jauge au milieu de son pénis, alors qu'il était seul dans la pièce qui lui était réservée. Chaque jauge était préalablement calibrée sur un cône gradué entre 70 et 150 mm afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de vérifier la linéarité de son extension (Earls et Jackson, 1981). Lors de la présentation des stimuli, l'excitation sexuelle qui est provoquée entraîne une augmentation de la circonférence du pénis, se résultant par un étirement et un amincissement de la jauge. L'amincissement provoque une augmentation de la conductance électrique de mercure convertie en variation de voltage par un pléthysmographe (Parks Electronics, modèle 270). Au même moment, un logiciel enregistre les réactions physiologiques et les transforme sous forme graphique.

Les stimuli présentés aux sujets des deux groupes étaient les mêmes et consistaient en de brèves histoires enregistrées sur bandes sonores et racontées par un narrateur masculin, traduites de l'anglais et validées par Barsetti (1994). Les histoires sont décrites à la deuxième personne, suggérant ainsi au participant qu'il était l'adulte décrit dans les scénarios. Les stimuli variaient en fonction des comportements et des personnages : certains impliquaient un homme et un enfant dans différents comportements (abus sexuels sans recours à la violence physique, contacts sexuels incestueux, abus sexuels sous la contrainte physique, viol accompagné de violence physique, agression physique non sexuelle). Les victimes décrites étaient des fillettes ou des garçons d'âge pré-pubère et les stimuli présentés aux sujets variaient en fonction du sexe des victimes connues. On présentait également des scénarios neutres (aucune connotation sexuelle). Finalement, d'autres histoires décrivaient des relations sexuelles consenties entre deux adultes (un homme et une femme ou deux hommes), d'après l'orientation sexuelle adulte rapportée par les sujets. Selon leur histoire sexuelle (divulgation, accusation, condamnation), les participants devaient écouter entre quatorze et 26 scénarios : si leurs victimes étaient toutes masculines ou féminines, quatorze scénarios étaient utilisés ; si le sujet avait des victimes des deux sexes, 26 stimuli étaient employés (incluant des scénarios hétérosexuels et homosexuels entre deux adultes). Par ailleurs, les scénarios étaient présentés de telle sorte qu'il n'y avait aucun stimulus provenant de la même catégorie deux fois de suite. Les scénarios étaient d'une durée de 90 secondes incluant un délai post présentation de 30 secondes.

Déroulement de l'expérimentation

À leur arrivée, les sujets devaient signer le formulaire de consentement. Le déroulement de l'évaluation leur était ensuite présenté. Étant donné que les sujets étaient rencontrés dans le cadre d'une évaluation complète de leur problématique sexuelle, ils devaient répondre à une série de questionnaires papier-crayon, participer à une entrevue semi-structurée portant sur leur histoire sexuelle et se soumettre à une évaluation phallométrique.

Le nombre de victimes a été comptabilisé à partir des informations obtenues lors de l'entrevue, en se référant à l'histoire criminelle officielle du sujet et aux révélations que le sujet faisait concernant d'autres victimes, qu'il ait été accusé ou non dans le passé. Il devait y avoir au moins une victime âgée de treize ans ou moins et uniquement les victimes de treize ans ou moins étaient comptées.

La réalisation de cette étude a aussi nécessité la cotation de l'échelle Statique-99 (voir appendice C). Les personnes qui cotaient cette échelle avaient préalablement été formées par les auteurs du questionnaire. Les critères de cotation, relativement simples, sont décrits par Hanson et Thornton (2000). L'un des avantages de cet instrument est qu'il permet rapidement d'estimer le risque de récidive sexuelle ou de violence non-sexuelle après des délais de cinq, dix ou quinze ans. Des cotes de 0 ou 1 correspondent à un risque faible de récidive, de 2 ou 3 à un risque faible-moyen, de 4 ou 5 à un risque moyen-élevé. Les résultats supérieurs ou égaux à 6 sont

associés à un risque élevé de récurrence. D'après les critères de cotation, deux sujets qui obtiendraient des scores respectifs de 6 et de 11 présenteraient le même pourcentage de risque. Par conséquent, pour cette recherche, les scores plus élevés que 6 ont été regroupés dans la catégorie 6 et plus.

En ce qui concerne l'évaluation phallométrique, les sujets recevaient une explication de la procédure. L'expérimentateur leur expliquait également qu'ils ne devaient pas bouger ni parler durant l'évaluation. Toutefois, les sujets avaient la possibilité de parler en trois occasions : lorsque l'expérimentateur leur demandait de décrire les scénarios, quand les sujets demandaient la permission de bouger ou lorsqu'ils désiraient mettre un terme à l'expérimentation. La majorité des évaluations phallométriques ont été effectuées par l'auteur de ce travail qui possède une expérience de plus de 10 ans dans l'évaluation des intérêts sexuels.

L'expérimentation débutait par la présentation d'un extrait de film érotique d'une durée de cinq minutes. Il impliquait une relation sexuelle consentante entre un homme et une femme ou entre deux hommes, selon l'orientation sexuelle rapportée par le sujet. La vidéo avait pour but de familiariser le sujet avec le contexte de l'évaluation et aussi pour vérifier si le sujet éprouvait des difficultés érectiles. Il visionnait ensuite une série de diapositives. Les résultats de cette partie de l'expérimentation ne sont cependant pas utilisés dans le cadre de la présente recherche. En dernier lieu, les participants écoutaient la série de bandes sonores. À la fin de l'expérimentation, les sujets qui en faisaient la demande pouvaient voir les résultats.

Traitement des données physiologiques

Les données physiologiques ont été obtenues par l'entremise de la jauge et du pléthysmographe. Un logiciel (Prefest ou Prefest 2000 selon l'année de l'évaluation; Limestone Technologies) permettait de visualiser sur le moniteur si les courbes de réaction étaient normales et exemptes d'exagération d'érection (« pumping »; Freund et al., 1988) et il enregistrait la différence entre la plus forte réaction obtenue et le niveau de base pour chaque stimulus. Pour être retenus lors des analyses statistiques, les participants devaient avoir décrit correctement les scénarios qui étaient présentés. Ils ne devaient pas avoir tiré sur la jauge, s'être masturbé ni avoir forcé des réactions érectiles ; lorsqu'ils le faisaient, ils étaient exclus de l'étude.

Analyses statistiques

Analyses préliminaires

Cette recherche vise à établir s'il existe au niveau de deux des trois variables à l'étude (nombre de victimes, risque de récidive sexuelle) des différences significatives entre les individus condamnés à une sentence fédérale et ceux qui demeurent dans la communauté sans avoir fait l'objet d'une telle condamnation, ainsi qu'entre les pères biologiques, les beaux-pères et les abuseurs d'enfants extrafamiliaux. Afin de savoir si l'analyse de variance (ANOVA) pouvait être utilisée, les conditions de normalité nécessaires à l'ANOVA ont été préalablement testées. Lorsque les comparaisons impliquaient uniquement le groupe d'appartenance ou le lien entre l'abuseur et sa victime, l'hypothèse de normalité des données associées au nombre de victimes et à l'échelle de récidive n'était pas respectée. Les données ont alors été transformées selon la méthode Box-Cox afin de vérifier si la transformation permettait de respecter la normalité. La méthode 1/racine carrée du nombre de victimes et racine carrée du score à l'échelle de récidive a donné les meilleurs résultats.

Analyses principales

Lorsque la normalité était atteinte, une ANOVA avec l'âge comme covariable était utilisée. Devant l'absence de normalité, des régressions de Poisson (pour le nombre de victimes) et des analyses non paramétriques (pour l'échelle de récidive) ont été employées.

En ce qui concerne la troisième variable, le résultat à l'évaluation phallométrique, les intérêts sexuels des sujets ont été comparés en ayant recours à une régression logistique.

Analyses exploratoires

Par la suite, des analyses corrélationnelles ont été effectuées afin d'établir s'il existait un lien d'association entre le nombre de victimes, le risque de récidive et l'intérêt sexuel. Puisque l'hypothèse de normalité n'était pas atteinte même en transformant les données par la méthode Box-Cox, des analyses non paramétriques des coefficients de rang de Spearman ont été effectuées. De nouvelles analyses de régression logistique ont ensuite été appliquées aux corrélations qui s'avéraient significatives.

Pour terminer, étant donné que les sujets étaient inclus dans l'étude, peu importe le sexe de leurs victimes, des analyses ont été faites afin d'établir si le sexe des victimes influençait le nombre de victimes, le risque de récidive sexuelle et le résultat à l'évaluation phallométrique. Mentionnons que toutes les analyses effectuées dans cette étude étaient associées au seuil de 0,05.

Présentation des résultats

Groupe d'analyses no 1 : comparaison des sujets ayant été condamnés à une sentence fédérale à ceux qui n'ont pas eu de condamnation fédérale et qui demeurent dans la communauté

1. Selon le nombre de victimes

Les individus ayant été incarcérés au niveau fédéral ($n = 152$) auraient abusé sexuellement d'un total de 567 enfants âgés de moins de 13 ans, pour une moyenne de 3,74 victimes par abuseur (écart-type = 3,7891). Les sujets qui demeuraient dans la communauté et qui n'ont pas purgé de sentence fédérale ($n = 83$) auraient quant à eux abusé sexuellement de 145 enfants de moins de 13 ans (moyenne de 1,75 victime par abuseur, é.-t. = 1,1353). Afin d'établir si cette différence était significative, une première analyse a été complétée. Étant donné que le critère de normalité nécessaire à l'analyse de variance (ANOVA) n'était pas respecté (test W de Shapiro-Wilk = 0,5427, $p < 0,0001$), ni pour celle de l'analyse de covariance (ANCOVA; W = 0,5513, $p < 0,0001$), les données ont été transformées par la méthode de Box-Cox. La transformation qui donnait le meilleur résultat était 1/ racine carrée du nombre de victimes. Cette transformation ne permettait toutefois pas d'atteindre la normalité (voir tableau 2).

Tableau 2 : Comparaison des sujets ayant été incarcérés et ceux qui n'ont pas été incarcérés au niveau fédéral selon le nombre de victimes, test de normalité

	Test Shapiro-Wilk (W)	p
ANOVA	0,5427	<0,0001
ANCOVA	0,5513	<0,0001
ANOVA avec transformation Box-Cox	0,9687	<0,0001
ANCOVA avec transformation Box-Cox	0,9392	<0,0001

L'option qui s'offrait alors était de considérer le nombre de victimes, non pas comme une variable normale mais comme une variable de Poisson. Cette loi s'applique pour des variables dont le nombre d'événements est relativement « rare », comme c'est le cas pour le nombre de victimes. Dans cette situation, ce n'est pas une ANOVA qui est effectuée, mais bien une régression de Poisson. Après avoir corrigé les tests pour la dispersion extra-poissonnienne, parce que la variance était éloignée de la moyenne, surtout dans le groupe de sujets incarcérés (moyenne de 3,73 victimes, variance de 14,45), la transformation logarithmique des données a permis de confirmer notre première hypothèse : les individus provenant d'un pénitencier fédéral ont en moyenne plus de victimes (3,74 victimes, é.-t. = 3,7891; $p < 0,0001$) que les individus qui n'ont pas été condamnés à une sentence fédérale et qui vivent dans la communauté (1,75 victime, é.-t. = 1,1353), ce qui confirme notre première hypothèse.

2. Selon l'échelle de récidive sexuelle

La deuxième hypothèse avançait que les individus provenant de la communauté et n'ayant pas été condamnés à une peine fédérale d'incarcération présenteront un risque de récidive sexuelle plus faible que les individus ayant purgé une sentence fédérale. Au tableau 3, nous observons la répartition des individus selon leur cote à la Statique-99. Les individus condamnés à une sentence fédérale obtenaient en moyenne une cote de 3,45 (é.-t. = 2,0323) tandis que les sujets provenant de la communauté obtenaient une moyenne de 1,36 (é.-t. = 1,4863).

Tableau 3 : Répartition des sujets selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99

Cote à la Statique-99	Sentence fédérale (n=152)	Communauté (n=83)
0	14	30
1	16	23
2	28	14
3	16	8
4	25	3
5	13	4
6+	40	1
Moyenne	3,45 (écart-type : 2,0323)	1,36 (écart-type : 1,4863)

Des analyses ont été effectuées afin de déterminer si cette différence était significative. Il n'était pas possible d'utiliser l'ANOVA ni l'ANCOVA, puisque l'hypothèse de normalité des résidus n'était pas respectée avec ou sans l'âge comme covariable, avec ou sans transformation par la méthode Box-Cox (voir tableau 4).

Tableau 4 : Comparaison des sujets ayant été incarcérés et ceux qui n'ont pas été incarcérés au niveau fédéral selon l'échelle de récidive sexuelle, test de normalité

	Test Shapiro-Wilk (W)	p
ANOVA	0,9578	<0,0001
ANCOVA	0,9692	<0,0001
ANOVA avec transformation Box-Cox	0,9513	<0,0001
ANCOVA avec transformation Box-Cox	0,9440	<0,0001

Pour cette raison, des analyses non-paramétriques ont été effectuées. Les tests de Wilcoxon pour deux échantillons, de Kolmogorov-Smirnov, des scores médians pour deux échantillons et le test basé sur les scores normaux s'avèrent tous significatifs ($p < 0,0001$). Par conséquent les individus qui ont été condamnés à une sentence fédérale (moyenne = 3,45) présentent un risque de récidive plus élevé tel que mesuré par la Statique-99 que les individus qui n'ont pas eu de sentence fédérale et qui demeurent dans la communauté (moyenne = 1,36). L'hypothèse no 2 est donc confirmée.

3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique

Afin de vérifier si les sujets ayant été emprisonnés au niveau fédéral et les sujets provenant de la communauté pouvaient être distingués sur la base de leurs intérêts sexuels, les deux groupes ont été comparés en fonction de leurs résultats lors de l'évaluation phallométrique. Avant d'être inclus dans l'analyse, les données ont été catégorisées selon les critères proposés par Marshall, Payne, Barbaree et Eccles (1991). Premièrement, le sujet devait avoir démontré au moins une réaction pénienne, toutes catégories confondues, plus grande que 10 % de l'érection maximale. Deuxièmement, si une réaction au matériel déviant atteignait 70% ou plus de la plus haute réponse observée face au stimulus non déviant, nous concluons qu'il a des intérêts déviants. Finalement, si le niveau absolu de réactions aux stimuli déviants est plus grand que 30% d'une érection complète, nous considérons que l'individu présente un intérêt sexuel déviant, peu importe l'amplitude des réponses aux stimuli non déviants.

Les données de 169 sujets ont pu être classées en deux catégories : intérêts sexuels déviants (n = 126) ou non déviants (n = 43). Les résultats qui s'étaient avérés non interprétables (réactions de moins de 10%, tentatives de fausser les résultats) ou incomplets (données manquantes, refus du sujet) n'ont pas été inclus dans les analyses.

Par la suite, une régression logistique a été utilisée afin d'établir la probabilité d'obtenir un résultat déviant lors de l'évaluation phallométrique et de vérifier ensuite

si les groupes se différencient significativement. Au tableau 5, nous observons que la régression a permis d'estimer que la probabilité qu'un individu provenant de la communauté présente un profil d'intérêt sexuel déviant était de 77,59%, ce qui est significativement plus grand que la probabilité de démontrer un résultat non déviant; pour les sujets du groupe de détenus, la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant était de 72,98 %. La différence de 4,61% ne s'avère pas significative au seuil de 5% ($p = 0,5044$). L'hypothèse no 3 est donc rejetée : les individus provenant du milieu communautaire et ceux appartenant au système carcéral fédéral ont la même probabilité de présenter des intérêts sexuels déviants lors d'une évaluation phallométrique.

Tableau 5 : Régression logistique estimant la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant en fonction du groupe d'appartenance

Paramètre	D. L.	Estimation	Erreur	Intervalle de confiance (95%)		Khi carré	Pr > Khi carré
Communauté	1	0,7759	0,0548	0,6685	0,8832	200,77	<0,0001
Sent. fédérale		-0,0461	0,0691	-0,1816	0,0893	0,45	0,5044

Dans de nombreuses études, les résultats bruts sont transformés en indice de déviance afin de déterminer si un individu présente une préférence sexuelle déviante ou non déviante. Cet indice est calculé en prenant le résultat le plus élevé à un stimulus déviant et en le divisant par la réponse la plus élevée enregistrée face à un

stimulus non déviant (décrivant des contacts hétérosexuels ou homosexuels entre adultes consentants). Un résultat égal ou supérieur à 1 est habituellement considéré comme un signe de préférence sexuelle déviante.

Afin de déterminer quelle méthode est la plus sensible, le nombre d'individus catégorisé comme déviants selon l'indice de déviance a été comparé à la fréquence observée à partir de la méthode proposée par Marshall et al. (1991). Il a été constaté que pour 27 individus, cette dernière méthode avait détecté des intérêts sexuels déviants alors que l'indice de déviance ne l'avait pas fait. Par ailleurs, aucun individu n'a été catégorisé comme déviant par la méthode de l'indice de déviance lorsque la méthode de Marshall n'y était pas parvenue. Par conséquent, la méthode proposée par Marshall s'avère plus sensible et a été retenue lors des analyses subséquentes pour cette recherche.

Groupe d'analyses no 2 : Comparaison des pères, des beaux-pères et des abuseurs d'enfants extrafamiliaux

1. Selon le nombre de victimes

Afin de savoir si les abuseurs sexuels d'enfants se distinguent entre eux selon le lien qu'ils avaient avec la victime (père biologique, beau-père, abuseur extrafamilial) en fonction du nombre de victimes, des analyses ont été complétées. Tout d'abord, il fallait décider comment regrouper les individus en groupes distincts, étant donné que plusieurs individus avaient abusé sexuellement de plus d'une victime et avec des liens différents. Ainsi, 186 individus se seraient limités à un seul contexte d'abus (père biologique, beau-père ou abuseur extrafamilial) et 49 individus auraient abusé sexuellement des victimes avec lesquelles ils avaient des liens différents, ce qui représente 20,85% de l'échantillon total (voir tableau 5). Nous pourrions aussi dire que 37,40 % des individus ayant abusé dans un contexte intrafamilial ont eu des victimes dans un contexte extrafamilial.

Tableau 6 : Nombre d'abuseurs, selon le lien qu'ils avaient avec leur victime

Lien avec la victime	Groupe d'appartenance		Total
	Sentence fédérale	Communauté	
Père biologique	20	20	40
Beau-père	20	22	42
Abuseur extrafamilial	71	33	104
Père biologique + beau-père	6	0	6
Père biologique + extrafamilial	18	7	25
Beau-père + extrafamilial	12	1	13
Bio., beau-père et extrafamilial	5	0	5
Total	152	83	235

Étant donné que les sujets pouvaient être reliés à plus d'un groupe lorsqu'ils avaient abusé de victimes avec lesquelles ils avaient des liens différents, il apparaissait hasardeux de décider arbitrairement à quel groupe d'appartenance ils correspondaient. Par exemple, il était difficile de déterminer si un homme qui avait

abusé à la fois comme père biologique et comme abuseur extrafamilial devait être considéré comme un abuseur extrafamilial ou biologique. Pour cette raison, un modèle tenant compte de tous les abuseurs et de leurs liens avec les victimes a été développé afin de permettre d'estimer le nombre de victimes par catégories distinctes (père biologique, beau-père, abuseur extrafamilial), pour ensuite pouvoir les comparer entre elles. Sept catégories de liens avec les victimes ont ainsi été créées. Toutefois, l'hypothèse de normalité du modèle n'est pas respectée (voir tableau 7).

Tableau 7 : Test de normalité pour l'analyse de variance comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le nombre de victimes

	Test Shapiro-Wilk (W)	p
ANOVA	0,5613	<0,0001
ANCOVA	0,9534	<0,0001
ANOVA avec transformation Box-Cox	0,5570	<0,0001
ANCOVA avec transformation Box-Cox	0,9823	0,0052

Des régressions de Poisson ont donc été envisagées. Cependant, le modèle ne s'ajustait pas bien (seuil de $7,9265 \times 10^{-10}$). La cause semblait être la dispersion extra-poissonnienne puisque la variance était éloignée de la moyenne pour chaque sous-groupe d'abuseurs. Une régression de Poisson avec correction pour la dispersion

extra-poissonnienne a été effectuée. Les interactions non significatives ont été retirées tour à tour du modèle, jusqu'à ce que l'on obtienne le modèle présenté au tableau suivant.

Tableau 8 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le nombre de victimes

Paramètre	D. L.	Estimation	Erreur	Intervalle de confiance (95%)		Khi carré	Pr > Khi carré
Modèle	1	6,1259	0,9359	4,2916	7,9601	42,85	<0,0001
Biologique	1	-1,4485	0,5243	-2,4761	-0,4209	7,63	0,0057
Beau-père	1	-1,3536	0,5736	-2,4778	-0,2294	5,57	0,0183
Extrafamilial	1	-2,9186	0,5328	-3,9628	-1,8744	30,01	<0,0001

Le modèle nous permet donc d'estimer le nombre de victimes d'un abuseur en fonction de tous les liens possibles avec la victime (voir tableau 9). Les paramètres sont :

6,1259 moins 1,4485 (si l'individu n'a jamais fait d'agression à titre de père)

moins 1,3536 (si l'individu n'a jamais fait d'agression à titre de beau-père)

moins 2,9186 (si l'individu n'a jamais fait d'agression extrafamiliale).

Tableau 9 : Nombre estimé de victimes selon le lien avec l'abuseur

Type de lien	Nombre estimé
Père biologique, beau-père et abuseur extrafamilial	6,1259
Père biologique et beau-père	3,2073
Père biologique et abuseur extrafamilial	4,7723
Beau-père et abuseur extrafamilial	4,6774
Père biologique seulement	1,8537
Beau-père seulement	1,7588
Abuseur extrafamilial seulement	3,3238

Afin de déterminer si le nombre de victimes diffère significativement entre les pères biologiques, les beaux-pères et les abuseurs d'enfants extrafamiliaux, la matrice de variance-covariance des paramètres a été utilisée.

Tableau 10 : matrice des variances-covariances estimées pour le nombre de victimes selon le lien de l'abuseur avec la victime

	Paramètre 1	Paramètre 2	Paramètre 4	Paramètre 6
Paramètre 1	0,8758	-0,4274	-0,4839	-0,4343
Paramètre 2	-0,4274	0,2749	0,2087	0,1891
Paramètre 4	-0,4839	0,2087	0,329	0,2269
Paramètre 6	-0,4343	0,1891	0,2269	0,2838

Paramètre 1 : total ; paramètre 2 : père biologique ; paramètre 4 : beau-père ; paramètre 6 : abuseur extrafamilial

Entre les pères biologiques et les beaux-pères, la statistique du test est -0,2198, ce qui est en valeur absolue plus petit que 1,96. Conséquemment, les beaux-pères et les pères biologiques ont en moyenne le même nombre de victimes (hypothèse no 7). Lorsque nous comparons les abuseurs d'enfants extrafamiliaux aux abuseurs d'enfants intrafamiliaux, la statistique du test devient - 4,3227 qui, en valeur absolue, est plus grande que 1,96. Nous concluons que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux ont en moyenne plus de victimes que l'ensemble des abuseurs pères et beaux-pères, ce qui confirme notre quatrième hypothèse.

2. Selon l'échelle de récidive sexuelle

Les analyses suivantes ont cherché à identifier si le risque de récidive sexuelle d'un abuseur d'enfant varie en fonction du lien qu'il avait avec sa victime. Les participants ont donc été comparés entre eux en fonction de leur cote obtenue à

l'échelle Statique-99. L'hypothèse de normalité n'était pas respectée (voir tableau 11) et une analyse non-paramétrique basée sur les rangs a été envisagée.

Tableau 11 : Test de normalité pour l'analyse de variance comparant les pères, les beaux-pères et les abuseurs extra-familiaux selon le résultat à l'échelle de récidive

	Test Shapiro-Wilk (W)	p
ANOVA	0,9710	<0,0001
ANCOVA	0,9681	<0,0001
ANOVA avec transformation Box-Cox	0,9744	0,0003
ANCOVA avec transformation Box-Cox	0,9706	<0,0001

Au tableau 12, nous pouvons constater que l'analyse de la covariance sur les rangs indique que seul le facteur « abuseur extrafamilial ou non » a un effet sur la cote à l'échelle de récidive sexuelle.

Tableau 12 : Analyse de la covariance basée sur les rangs comparant le lien avec la victime et le résultat à l'échelle de récidive

Type d'abuseur	D.L.	Type III SC	Carré Moyen	Valeur F	Pr > F
Biologique	1	19,7342	19,7342	0,01	0,9386
Beau-père	1	1457,6426	1457,6426	0,44	0,5084
Extrafamilial	1	54554,3179	54554,3179	16,42	<0,0001
Biol. et beau-père	1	5851,1052	5851,1052	1,76	0,1858
Biol. et extrafamilial	1	4,9843	4,9843	0,00	0,9691
B-père et extraf.	1	2425,7246	2425,7246	0,73	0,3937
Age	1	908,9548	908,9548	0,27	0,6014

Lorsque nous comparons les pères biologiques et les beaux-pères, nous observons qu'ils ne se distinguent pas au niveau de leur résultat à l'échelle de récidive ($p = 0,4343$); regroupés en abuseurs d'enfants intrafamiliaux, ils sont cependant significativement différents des abuseurs d'enfants extrafamiliaux ($p = 0,0023$). Par conséquent, à partir de l'échelle Statique-99, les pères biologiques

présentent le même risque de récurrence sexuelle que les beaux-pères, comme le prédisait l'hypothèse no 7; les abuseurs d'enfants extrafamiliaux présentent un risque de récurrence sexuelle plus élevée que les hommes ayant abusé sexuellement dans un contexte intrafamilial, ce qui confirme la cinquième hypothèse.

Tableau 13 : Analyse des contrastes entre les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux en fonction du risque de récurrence sexuelle

Contrastes	D. L.	Contraste S.C.	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
bio vs b-père	1	2038,0050	2038,0050	0,61	0,4343
intra vs extra	1	31675,1160	31675,1160	9,53	0,0023

Bio : père biologique ; b-père : beau-père ; intra : intrafamilial ; extra : extrafamilial

3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique

Des analyses ont été effectuées afin de savoir si les abuseurs d'enfants extrafamiliaux, les pères biologiques et les beaux-pères se différencient au niveau de leurs intérêts sexuels, tels que mesurés lors de l'évaluation phallométrique. Nous relevons au tableau 14 la répartition des résultats valides lors de l'évaluation phallométrique, selon le lien entre l'abuseur et sa victime.

Tableau 14 : Fréquence des résultats déviants et non déviants selon le lien entre l'abuseur et sa victime

Résultat	bio	bio-bp-e	bio-bpère	bio-extra	b-père	bpère-ex	extra
Déviant	18	2	3	11	20	7	66
Non déviant	8	1	1	8	8	1	16
% déviant	69%	67%	75%	58%	71%	88%	80%
% non déviant	31%	33%	25%	42%	29%	13%	20%

bio : père biologique; bio-bp-e : père biologique, beau-père et extrafamilial; bio-bpère : père biologique et beau-père; bio-extra : père biologique et extrafamilial; b-père : beau-père; bpère-ex : beau-père et extrafamilial; extra: extrafamilial.

Puisque plusieurs individus avaient abusé sexuellement dans des contextes différents, nous avons repris le modèle utilisé précédemment et qui tenait compte de tous les abuseurs et des liens avec les victimes. Le modèle s'ajuste bien car la statistique donnait un seuil de 0,4864 ($> 0,05$). Lorsque nous procédons à une modélisation plus fine, aucune variable n'est retenue. Les interactions doubles sont supprimées tour à tour ainsi que les variables seules (voir tableau 15). Nous relevons qu'aucune variable considérée n'explique le résultat à l'évaluation phallométrique. Il est possible de conclure que les pères biologiques et les beaux-pères ne présentent pas de différence au niveau de leurs intérêts sexuels (hypothèse no 7 acceptée); lorsque nous les regroupons en abuseurs d'enfants intrafamiliaux, leurs intérêts

sexuels ne sont pas significativement différents des abuseurs d'enfants
extrafamiliaux. Nous devons donc rejeter l'hypothèse 6.

Tableau 15 : Modèle estimé comparant les abuseurs selon leur lien avec la victime et leurs intérêts sexuels

Modèle	Prédicateur	Déviance	DL	Comparaison	Différence	p
1	bio*bpère + bio*extr + bpère*extr + âge	184,4508	161			
2a	bio*bpère + bio*extr + bpère*extr	186,1496	162	2a-1	1,6988	
2b	bio*bpère + bio*extr + âge	184,4577	162	2b-1	0,0069	0,9338
2c	bio*bpère + bpère*extr + âge	184,8079	162	2c-1	0,3571	
2d	bio*extr + bpère*extr + âge	184,4927	162	2d-1	0,0419	
3a	bio*bpère + bio*extr	186,1789	163	3a-2b	1,7212	
3b	bio*bpère + âge	185,6804	163	3b-2b	1,2227	
3c	bio*extr + âge + bpère	184,5019	163	3c-2b	0,0442	0,83348
4a	bio*extr+bpère	186,2124	164	4a-3c	1,7105	
4b	âge+bpère	186,4801	164	4b-3c	1,9782	
4c	bio*extr+age	184,5881	164	4c-3c	0,0862	0,76906
5a	bio*extr	186,3446	165	5a-4c	1,7565	0,18506
5b	âge+bio+extr	187,0539	165	5a-4c	2,4658	
6a	bio+extr	188,3841	166	6a-5a	2,0395	
6b	bio+âge	187,1872	166	6b-5a	0,8426	0,35865
6c	extr+âge	189,9949	166	6c-5a	3,6503	
7a	bio	188,4793	167	7a-6b	1,2921	0,25566
7b	âge	190,5834	167	7b-6b	3,3962	
8a	aucun	191,6995	168	8a-7a	3,2202	0,072735

bio : père biologique; bio-bp-e : père biologique, beau-père et extrafamilial; bio-bpère : père biologique et beau-père; bio-extra : père biologique et extrafamilial; b-père : beau-père; bpère-ex : beau-père et extrafamilial; extr: extrafamilial.

Groupe d'analyses no 3 : Comparaison des pères, des beaux-pères et des abuseurs d'enfants extrafamiliaux selon leur groupe d'appartenance (sentence fédérale versus communauté)

Jusqu'à présent, les analyses statistiques qui ont été complétées ont visé à établir si les sujets se différenciaient entre eux selon leur groupe d'appartenance (condamnés à une peine fédérale, communauté) ou le lien qui les unissait à leur(s) victime(s) pour les différentes variables dépendantes (nombre de victimes, risque de récidive, évaluation phallométrique). Toutefois, ces analyses ne permettaient pas de savoir si, par exemple, un père biologique abuseur ayant été emprisonné au niveau fédéral peut être distingué d'un père biologique abuseur provenant de la communauté. Par conséquent, des analyses ont été effectuées afin de comparer les sujets selon leur origine et leur lien avec la victime au niveau des variables dépendantes.

1. Selon le nombre de victimes

Une première analyse a été complétée afin d'établir si l'origine des abuseurs (sentence fédérale, communauté) permettait de distinguer les différents types d'abuseurs sexuels d'enfants en fonction du nombre de victimes. En se servant du modèle d'estimation présenté précédemment, l'analyse de la covariance (avec transformation de la variable réponse) respectait l'hypothèse de normalité des résidus selon le test de Shapiro-Wilk au seuil de 1% ($W = 0,9873$; $p = 0,0361$).

Nous observons au tableau 16 que les interactions entre le type d'abuseur et l'origine ne sont pas significatives. Nous pouvons conclure que les pères biologiques, les beaux-pères et les abuseurs d'enfants extrafamiliaux ont en moyenne le même nombre de victimes, qu'ils aient été incarcérés au niveau fédéral ou qu'ils proviennent de la communauté. Il n'a pas été possible de comparer les autres interactions, par exemple un abuseur extrafamilial de la communauté à un beau-père ayant été incarcéré, parce que le nombre d'observations n'était pas suffisant pour pouvoir estimer les paramètres d'un modèle avec ces interactions.

Tableau 16 : Analyse de covariance avec transformation Box-Cox comparant les types d'abuseurs selon leur groupe d'appartenance, en fonction du nombre de victimes.

Interaction	D. L.	Type III SC	Carré Moyen	Valeur F	Pr > F
Biologique/ appartenance	1	0,0105	0,0105	0,76	0,3849
Beau-père/ appartenance	1	0,0123	0,0123	0,89	0,3464
Extrafamilial/ appartenance	1	0,0012	0,0123	0,09	0,7648

2. Selon l'échelle de récurrence sexuelle

Le score obtenu à l'échelle Statique-99 a ensuite été utilisé afin de vérifier si les abuseurs ayant été incarcérés présentaient des risques de récurrence sexuelle différents de ceux qui provenaient de la communauté, en fonction du lien que l'abuseur entretenait avec la victime. L'analyse de la covariance (sans transformation de la variable réponse et avec l'âge comme covariable) respectait l'hypothèse de normalité des résidus selon le test de Shapiro-Wilk au seuil de 1% ($W = 0,9851$; $Pr = 0,0147$).

Nous relevons au tableau 17 que les interactions entre le type d'abuseur et son origine ne sont pas significatives. Nous concluons que les beaux-pères ayant été incarcérés ne présentent pas un score différent à l'échelle Statique-99 que les beaux-pères résidant dans la communauté ; les pères biologiques n'auraient pas plus de risque de récidiver sexuellement, qu'ils soient de la communauté ou qu'ils aient été incarcérés ; les abuseurs d'enfants extrafamiliaux présenteraient le même risque de récurrence sexuelle, peu importe qu'ils aient été condamnés à une sentence fédérale ou qu'ils résident dans la communauté. Tout comme précédemment, le nombre d'observations ne permettait pas de comparer les autres interactions, par exemple un abuseur biologique de la communauté à un beau-père ayant été incarcéré.

Tableau 17 : Analyse de covariance avec transformation Box-Cox comparant les types d'abuseurs selon leur groupe d'appartenance, en fonction du risque de récidive sexuelle

Interaction	D. L.	Type III SC	Carré Moyen	Valeur F	Pr > F
Biologique/ Appartenance	1	0, 1469	0,0105	0,05	0,8201
Beau-père/ Appartenance	1	0, 0259	0,0123	0,01	0,9239
Extrafamilial/ Appartenance	1	5,0709	0,0123	1,79	0,1822

3. Selon les résultats valides lors de l'évaluation phallométrique

À partir des résultats valides obtenus lors de leur évaluation phallométrique, les participants ont ensuite été comparés afin d'établir si les différents types d'abuseurs pouvaient être distingués en fonction de leur groupe d'appartenance (sentence fédérale, communauté).

Le modèle s'ajustait bien. Il n'y avait aucune interaction significative entre le lien avec les victimes et le groupe d'appartenance. Les interactions doubles ont été supprimées tour à tour ainsi que les variables seules. Le tableau 18 permet de

conclure que les résultats phallométriques ne peuvent pas distinguer les pères biologiques, les beaux-pères ou les abuseurs d'enfants extrafamiliaux selon qu'ils ont purgé une sentence fédérale ou qu'ils n'ont jamais été condamnés à une peine de cet ordre.

Tableau 18 : Régression logistique comparant les types d'abuseurs selon leur groupe d'appartenance, en fonction de la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant

Modèle	Prédicateur	Déviance	DL	Comparaison	Différence	p
1	bio*origine + bpere*origine+extr*origine +age	184,3268	160			
2a	bio*origine + bpere*origine+extr*origine	186,6167	161	2a-1	2,2899	
2b	bio*origine + bpere*origine+age	184,7995	161	2b-1	0,4727	0,4918
2c	bio*origine +extr*origine +age	185,3404	161	2c-1	1,0136	
2d	bpere*origine+extr*origine +age	184,3993	161	2d-1	0,0725	
3a	bio*origine + bpere*origine+extr	187,1374	162	3a-2b	2,3379	
3b	bio*origine + bpere*origine+age	184,831	162	3b-2b	0,0315	0,8591
3c	bio*origine +extr+age	185,3965	162	3c-2b	0,597	
3d	bpere*origine+extr+age	184,9241	162	3d-2b	0,1246	
4a	bio*origine + bpere*origine	187,1508	163	4a-3b	2,3198	
4b	bio*origine + age	185,3965	163	4b-3b	0,5655	
4c	bpere*origine+age	184,9921	163	4c-3b	0,1611	0,6882
5a	bio+bpere*origine	187,2298	164	4a-3b	2,2377	
5b	Bio+age	185,7065	164	4b-3b	0,7144	0,3980
5c	Bpere*origine+age	189,3219	164	4c-3b	4,3298	

bio : père biologique; bio-bp-e : père biologique, beau-père et extrafamilial; bio-bpère : père biologique et beau-père; bio-extra : père biologique et extrafamilial; b-père : beau-père; bpère-ex : beau-père et extrafamilial; extr: extrafamilial.

Groupe d'analyses no 4 : Analyses secondaires, corrélations entre les indicateurs

Des analyses ont été ensuite complétées afin de connaître le degré d'association entre les variables dépendantes (nombre de victimes, cote à la Statique-99, résultats lors de l'évaluation phallométrique). Pour la corrélation entre la cote obtenue à l'échelle de récidence sexuelle et le nombre de victimes, la normalité des données brutes n'était pas atteinte, tant aux tests univariés de Shapiro-Wilks et multivariés de Mardia. Avec l'utilisation des transformations Box-Cox obtenues précédemment (un sur la racine carrée pour le nombre de victimes et la racine carrée pour stat6), les seuils des tests de normalité demeuraient non-significatifs (tableau 19).

Tableau 19 : Corrélations entre la cote à l'échelle de récidive sexuelle et le nombre de victimes, test de normalité

Variable	N	Test	Skewness et kurtosis	Valeur	p
Cote Statique-99	234	Shapiro-Wilk		0,91	9,2905 E-11
Nbre de victimes	234	Shapiro-Wilk		0,53	0
	234	Mardia Ske.	50,1696	1998,71	0
	234	Mardia Kurt.	77,2544	132,42	0
Stat-99 transf.	234	Shapiro-Wilk		0,8971	1,4448 E-11
Nbre vict. Transf.	234	Shapiro-Wilk		0,8666	2,0339 E-13
	234	Mardia Ske.	0,4104	16,3492	0,0026
	234	Mardia Kurt.	6,0485	-3,7316	0,0002

Une analyse non paramétrique a alors été effectuée : l'analyse des coefficients de rang de Spearman indique qu'il y a une dépendance entre la cote obtenue à l'échelle de récidive et le nombre de victimes (- 0,5666; $p < 0,0001$), une conclusion à laquelle nous arrivons également en utilisant le coefficient de corrélation de Pearson (coefficient de -0,5540; $p < 0,0001$). Par conséquent, plus le nombre de victimes augmente, plus le risque de récidive basé sur des facteurs statiques s'aggrave.

Tableau 20 : Coefficients de corrélation de rang de Spearman entre le nombre de victimes et la cote à la Statique-99

	Cote Stat-99 transf.	Nombre de victimes transf.
Cote Stat-99 transf.	1,00000	-0,5666
Seuil		< 0,0001
n =	235	234

Tableau 21 : Coefficients de corrélation de Pearson entre le nombre de victimes et la cote à la Statique-99 (données transformées)

	Cote Stat-99 transf.	Nombre de victimes transf.
Cote Stat-99 transf.	1,00000	-0,5540
Seuil		< 0,0001
n =	235	234

Par la suite, nous avons tenté de savoir si le résultat obtenu lors de l'évaluation phallométrique était associé au nombre de victimes et à la cote à l'échelle de récidive sexuelle. Comme précédemment, la normalité n'était pas atteinte, même quand les variables étaient transformées selon la méthode Box-Cox (voir tableau 22).

Tableau 22 : Corrélations entre le résultat lors de l'évaluation phallométrique et la cote à l'échelle de récidence sexuelle et le nombre de victimes, test de normalité

Variable	n	Test	Skewness et kurtosis	Valeur	p
Intérêt sexuels	169	Shapiro-Wilk		0,542	0
Nbre de victimes	169	Shapiro-Wilk		0,723	1,6653 E-16
Cote Statique-99	169	Shapiro-Wilk		0,913	1,8284 E-8
	169	Mardia Ske.	15,6839	453,607	0
	169	Mardia Kurt.	35,7404	24,613	0
Intérêts sexuels	169	Shapiro-Wilk		0,8806	2,2389 E-10
Nbre vict. Transf.	169	Shapiro-Wilk		0,8703	6,6047 E-11
Stat-99 transf.	169	Shapiro-Wilk		0,542	0
	169	Mardia Ske.	1,9869	57,4656	0,011 E-6
	169	Mardia Kurt.	12,5676	-2,8866	0,0039

Il a été décidé d'effectuer tout de même l'analyse des coefficients de corrélation de Pearson et de confirmer le résultat par l'analyse non paramétrique des coefficients de rang de Spearman. Au tableau 23, nous observons que le coefficient de corrélation de Pearson entre le nombre de victimes (transformé) et l'intérêt sexuel (coefficient de 0,0997 avec un seuil observé correspondant à 0,1973) n'est pas significatif. Celui entre l'intérêt sexuel et la cote à la Statique-99 (transformée) est significatif (coefficient de -0,1976 au seuil de 0,01). Les coefficients non-paramétriques de Spearman (tableau 24) vont dans le même sens. Ainsi, nous

pouvons conclure qu'il y a un lien de dépendance positif entre le score à l'échelle de récidive Statique-99 et le résultat à l'évaluation phallométrique. Cependant, la probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant lors de l'évaluation phallométrique ne serait pas reliée au nombre de victimes.

Tableau 23 : Coefficients de corrélation de Pearson entre le résultat à l'évaluation phallométrique, le nombre de victimes et la cote à la Statique-99

	Intérêts sexuels	Nombre de victimes (transformé)	Score Statique-99 (transformé)
Intérêts sexuels	1,00000	0,0997	-0,1976
Seuil		0,1973	0,0100
n =	169	169	169

Tableau 24 : Coefficients de corrélation de rang de Spearman entre le résultat à l'évaluation phallométrique, le nombre de victimes et la cote à la Statique-99

	Intérêts sexuels	Nombre de victimes (transformé)	Score Statique-99 (transformé)
Intérêts sexuels	1,00000	0,10439	-0,2183
Seuil		0,1768	0,0044
n =	169	169	169

Afin de confirmer le lien de dépendance suggéré par les analyses corrélationnelles entre le risque de récidive sexuelle et l'intérêt déviant, la statistique khi-carrée de Cochran-Mantel-Haenszel pour tableau de fréquence a été utilisée (tableau 25). La valeur du test étant de 7,6491 au seuil de 0,0058, l'hypothèse d'indépendance est donc rejetée : nous pouvons confirmer qu'il existe un lien de dépendance entre la cote de récidive à l'échelle Statique-99 et les résultats lors de l'évaluation phallométrique.

Tableau 25 : Test d'indépendance entre le score à l'échelle de récidive et le résultat à l'évaluation phallométrique

Test	D. L.	n =	Khi carré	Pr exact > Khi carré
Cochran Mantel-Haenszel	1	167	7,6491	0,0058

Ce résultat porte à croire que les individus qui présentent des intérêts sexuels déviants obtiendraient une cote plus élevée à la Statique-99 que les sujets qui montrent un intérêt non déviant. La moyenne à la Statique-99 est en effet plus élevée chez les individus présentant un intérêt déviant (3,19) que ceux qui ont des intérêts sexuels non déviants (2,05). Afin de vérifier si cette différence est significative, des analyses non paramétriques ont été complétées. Les tests de Kruskal-Wallis, des scores médians et des scores exponentiels confirment la présence d'une différence significative (voir tableau 26). Par conséquent, il semble que la présence d'un intérêt

sexuel déviant, qui est un facteur dynamique relié à la récidive, serait associé à un risque de récidive sexuelle plus élevé basé sur des facteurs statiques, confirmant ainsi notre septième hypothèse.

Tableau 26 : Tests non paramétriques comparant le lien entre la nature de l'intérêt sexuel et la cote à la Statique-99

Analyses non paramétriques	Khi-carré	D.L.	Pr > khi-carré
Kruskal-Wallis	8,0043	1	0,0047
Scores médians	4,6548	1	0,0310
Scores exponentiels	9,7774	1	0,0018

Il apparaissait ensuite intéressant de savoir si la probabilité d'obtenir un résultat déviant lors de l'évaluation phallométrique variait en fonction des différents scores à la Statique-99. Le tableau suivant présente le nombre d'individus ayant eu un résultat valide lors de l'évaluation phallométrique pour chaque score possible.

Tableau 27: Fréquence des résultats déviants et non déviants selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99

Cote à l'échelle Statique-99	Résultats lors de l'évaluation phallométrique		Total
	Déviant n = (%=)	Non-déviant n = (%=)	
0	21 (63,6)	12 (36,4)	33
1	16 (72,7)	6 (27,3)	22
2	19 (67,9)	9 (32,1)	28
3	11 (68,8)	5 (31,2)	16
4	17 (70,8)	7 (29,2)	24
5	12 (80)	3 (20)	15
6 +	28 (96,6)	1 (3,4)	29
Total	124 (73,4)	43 (26,6)	169

Afin de répondre à cette question, des analyses de régression logistique ont été complétées. Nous observons au tableau 28 qu'un individu ayant un score de 0 à la Statique-99 présente une probabilité de 59,80 % d'avoir des intérêts sexuels déviants ($\chi^2 = 94,16$; $p < 0,0001$). De plus, chaque augmentation d'un point à la Statique-99 est associée à une hausse de 5,24 % de la probabilité d'obtenir un résultat déviant lors de l'évaluation phallométrique, ce qui est significatif ($\chi^2 = 10,85$, $p = 0,001$).

Tableau 28 : Régression logistique mesurant la probabilité de présenter des intérêts sexuels déviants selon la cote obtenue à l'échelle Statique-99

Paramètre	D.L.	Estimation	Khi carré	Pr > khi-carré
Cote de 0	1	0,5980	94.16	<0,0001
Élévation d'un point	1	0,0524	10,85	0,0010

Ces résultats permettent donc d'estimer la probabilité d'obtenir un résultat déviant pour tous les scores de l'échelle Statique-99 (voir tableau 29). Ainsi, d'une probabilité de près de 60 % pour un score de 0 (risque faible) à l'échelle de récidive, la probabilité de présenter des intérêts sexuels déviants s'élève à plus de 90 % pour les sujets présentant un risque élevé de récidive sexuelle (6+).

Tableau 29 : Probabilité de présenter un intérêt sexuel déviant lors de l'évaluation phallométrique selon la cote obtenue à l'Échelle Statique-99

Cote à la Statique-99	Intérêt déviant probable
0	59,8 %
1	65,04%
2	70,28%
3	75,52%
4	80,76%
5	86,00%
6+	91,24%

Groupe d'analyses no 5 : Analyses exploratoires, influence du sexe des victimes

Au départ, les participants ont été inclus dans l'étude s'ils avaient abusé sexuellement d'un enfant de treize ans ou moins, peu importe le sexe des victimes. Les analyses qui ont été effectuées jusqu'ici n'ont donc pas tenu compte de cette composante. Afin de vérifier si le sexe des victimes pouvait avoir une influence sur les résultats obtenus jusqu'à présent, une série d'analyses a été complétée.

1. Selon le groupe d'appartenance

Une première analyse a tout d'abord été effectuée afin de savoir si les abuseurs provenant du groupe d'individus condamnés à une sentence fédérale diffèrent des abuseurs de la communauté en fonction du sexe des victimes. Nous relevons au tableau 30 le nombre d'abuseurs répartis selon le sexe des victimes : à première vue, il semble que le nombre de sujets du groupe d'individus provenant du milieu carcéral fédéral ayant abusé des garçons serait plus élevé.

Tableau 30 : Nombre d'abuseurs selon le sexe des victimes, par groupe d'appartenance

Victimes	Sentence fédérale	Communauté	Total
Féminines	82	65	147
Masculines	43	12	55
Les deux sexes	27	6	33
Total	152	83	235

L'analyse khi-carrée a été utilisée afin de vérifier si les différences sont significatives. Nous observons qu'il y a effectivement une différence significative entre les groupes d'appartenance lorsque nous comparons le nombre d'abuseurs en fonction du sexe de leurs victimes ($\chi^2 = 13,7261$; $p = 0,0010$). Pour savoir où se situait la différence, l'analyse des résidus par tableau de fréquences (tableau 31) a été employée. Elle permet de conclure que les individus ayant été condamnés à une sentence fédérale ont moins de victimes féminines, plus de victimes masculines et des deux sexes que les abuseurs qui n'ont pas été condamnés à une peine fédérale d'emprisonnement et qui demeurent dans la communauté.

Tableau 31 : Analyse des résidus portant sur le nombre d'abuseurs en fonction du sexe des victimes et du groupe d'appartenance

Victimes	Incarcération fédérale	Non-incarcération
Féminines	-3,69	3,69
Masculines	2,39	-2,39
Les deux sexes	2,22	-2,22

2. Selon le nombre de victimes

Par ailleurs, selon l'A.P.A. (2004), les hommes qui abusent sexuellement des garçons auraient plus de victimes que les hommes qui s'en prennent uniquement à des filles. Afin de voir si notre échantillon allait dans le même sens, une régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne a été faite, comme ce fut le cas pour les autres analyses qui considéraient le nombre de victimes. Les résultats sont présentés au tableau 32. Lorsque nous considérons le fait d'avoir des victimes de sexe féminin comme point de référence, nous relevons que les hommes qui ont abusé uniquement des filles ont un nombre moyen de victimes (2,5) significativement inférieur à ceux des abuseurs de garçons ($4,33 = 2,5 + 1,83$) et des individus qui ont eu des contacts sexuels avec des enfants des deux sexes ($3,65 = 2,5 + 1,15$).

Tableau 32 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne comparant le nombre moyen de victimes par abuseur selon le sexe de la victime

Sexe	D. L.	Estimation	Erreur	Intervalle de confiance (95%)		Khi carré	Pr > khi carré
Filles	1	2,5000	0,2512	2,0076	2,9924	99,04	<0,0001
Deux sexes	1	1,1545	0,5550	0,0669	2,2422	4,33	0,0375
Garçons	1	1,8333	0,7396	0,3837	3,2829	6,14	0,0132

3. Selon le risque de récurrence sexuelle

Le risque de récurrence sexuelle serait plus élevé chez les abuseurs de garçons (Hanson et Thorton, 1999). L'échelle de récurrence Statique-99 inclut d'ailleurs un critère basé sur le sexe des victimes : si l'abuseur a au moins une victime de sexe masculin, un point est ajouté. Pour savoir si le sexe des victimes avait une influence significative sur le risque de récurrence sexuelle, une analyse de variance (non paramétrique) basée sur les rangs a été employée. Le résultat étant significatif ($F = 33,82$, $p < 0,0001$), des comparaisons de moyennes de Tukey et de Bonferroni ont ensuite été effectuées (voir tableaux 34 et 35) et confirment les différences suivantes : les sujets qui ont eu une victime de sexe féminin ont un score à l'échelle de récurrence

(2,04) significativement moins élevé que ceux qui ont abusé uniquement des garçons (4,30) ou des victimes des deux sexes (3,40). Les individus qui ont abusé des enfants des deux sexes ont une moyenne inférieure à la Statique-99 que ceux qui ont agressé uniquement des garçons, mais cette différence n'est pas significative.

Tableau 33 : Analyse de la covariance basée sur les rangs comparant le résultat à l'échelle de récidive et le sexe des victimes

Paramètre	D. L.	Type III SC	Carré Moyen	Valeur F	Pr > F
Sexe des victimes	2	238242,9132	119121,4566	33,82	< 0,0001

Tableau 34 : Comparaison des moyennes selon le sexe des victimes et le résultat à l'échelle de récidive, méthode de Tukey

Comparaison	Différence entre les moyennes	Intervalle de confiance (95%)		Significatif (0,05)
Garçons vs deux sexes	25,070	-5,755	55,894	n.s.
Garçons vs filles	73,374	51,246	95,501	Significatif
Deux sexes vs filles	48,304	21,338	75,270	Significatif

Tableau 35 : Comparaison des moyennes selon le sexe des victimes et le résultat à l'échelle de récidive , méthode de Bonferroni

Comparaison	Différence entre les moyennes	Intervalle de confiance (95%)		Significatif (0,05)
Garçons vs deux sexes	25,070	-6,442	56,581	n.s.
Garçons vs filles	73,374	50,754	95,994	Significatif
Deux sexes vs filles	48,304	20,737	75,871	Significatif

Tableau 36 : Score moyen à l'échelle de récidive selon le sexe des victimes

Victimes	n =	Moyenne à la Statique-99	é.-t.
Garçon	55	4,3009	1,6852
Fille	147	2,0372	2,1000
Garçon et fille	33	3,4039	1,7309

4. Selon le lien entre l'abuseur et la victime

Nous avons ensuite cherché à établir si les abuseurs d'enfants intrafamiliaux (pères biologiques, beaux-pères) et extrafamiliaux pouvaient être distingués selon le sexe de leurs victimes. Le test khi-carré s'étant avéré significatif ($\chi^2 = 41,9536$, $p < 0,001$), l'analyse des résidus pour tableau de fréquence a été utilisée afin de pouvoir déterminer où se situent les différences (voir tableau 37). Quand nous considérons les résidus supérieurs ou inférieurs à 2, nous concluons que les abuseurs uniquement intrafamiliaux, tant les pères biologiques que les beaux-pères, ont agressé sexuellement plus de filles que de garçons. Les individus qui ont eu des victimes uniquement à l'extérieur de la famille ont abusé des filles et des garçons, mais ils ont plus de victimes masculines que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux. Finalement, il semble que les individus qui ont le plus souvent abusé sexuellement des enfants des deux sexes sont ceux qui ont eu des contacts en tant que père biologique, beau-père et

abuseur extrafamilial. Cependant, cette dernière affirmation ainsi que l'absence de résidu significatif pour les autres interactions doivent être interprétées avec précaution puisque le nombre d'abuseurs par catégorie y était faible.

Tableau 37 : Analyse des résidus portant sur le sexe des victimes en fonction du lien entre l'abuseur et l'enfant

Lien avec la victime	Résidus selon le sexe des victimes		
	Féminines	Masculines	Deux sexes
Père biologique	2,48	-2,42	-0,50
Beau-père	3.17	-2.42	-1.48
Abuseur extrafamilial	3.33	4.39	-0.71
Père biologique + beau-père	-1.05	-0.18	1.69
Père biologique + extrafamilial	0.73	-1.75	1.12
Beau-père + extrafamilial	-1.51	1.27	-0.55
Biol., b-père et extrafamilial	-1.99	-0.18	2.99

5. Selon le résultat de l'évaluation phallométrique

Les résultats obtenus jusqu'à présente indiquent que les hommes qui commettent le plus d'abus sont ceux qui s'en prennent aux garçons. Ils présenteraient

également un plus grand risque de récurrence sexuelle. De plus, les victimes masculines seraient le plus souvent abusées par des hommes dans un contexte extrafamilial. Il devenait alors intéressant de vérifier si le sexe des victimes influençait la probabilité de démontrer des résultats déviants lors de l'évaluation phallométrique.

Les régressions logistiques ont permis d'établir que les interactions doubles (sexe de la victime et âge de l'abuseur) ne s'avéraient pas significatives. Elles ont donc été supprimées du modèle. En prenant comme référence le fait d'avoir eu des victimes uniquement féminines, le modèle final (voir tableau 38) suggère qu'un abuseur sexuel d'enfant a 71,29 % des chances d'obtenir un résultat déviant lors de l'évaluation phallométrique s'il a abusé d'une fillette. Les abuseurs qui ont abusé des enfants des deux sexes démontrent un intérêt déviant dans un ordre de 73,92 % ($71,29 + 2,63$). Les sujets qui avaient uniquement abusé des garçons avaient une probabilité d'intérêt déviant plus élevée, estimée à 82,23 % ($71,29 + 10,94$). Toutefois, les différences ne sont pas significatives ($Pr = 0,1322$ pour victimes masculines ; $Pr = 0,7969$ pour victimes des deux sexes). Nous pouvons conclure que le fait d'avoir abusé sexuellement d'un garçon n'est pas associé à une probabilité plus élevée d'obtenir des résultats déviants lors de l'évaluation phallométrique.

Tableau 38 : Régression de Poisson avec correction pour la dispersion extra-poissonnienne estimant la probabilité de démontrer un intérêt déviant lors de l'évaluation phallométrique selon le sexe de la victime

Paramètre (sexe)	D. L.	Estimation	Erreur	Intervalle de confiance (95%)		khi carré	Pr > khi carré
Filles	1	0,7129	0,0450	0,6246	0,8011	250,76	< 0,0001
Deux sexes	1	0,0263	0,1020	-0,1737	0,2262	0,07	0,7969
Garçons	1	0,1094	0,0726	-0,0330	0,2517	2,27	0,1322

Discussion

Lorsqu'un verdict ou un plaidoyer de culpabilité est enregistré face à une accusation de délit sexuel commis à l'endroit d'un enfant, les antécédents criminels et le risque que représente l'abuseur pour la société font partie des éléments qui sont considérés quant à la nature et à la durée de la sentence qui sera imposée. Par conséquent, la condamnation d'un individu à une sentence fédérale peut laisser sous-entendre qu'il est différent, plus dangereux qu'un autre qui reçoit une sentence provinciale d'incarcération ou une peine à purger dans la communauté. Les premières analyses effectuées dans cette recherche visaient à vérifier cette hypothèse, plus précisément en ce qui concerne les variables suivantes : le nombre de victimes, le risque de récidive et l'intérêt sexuel déviant.

Nos deux premières hypothèses ont été confirmées. En moyenne, les sujets qui avaient reçu une sentence fédérale ont abusé sexuellement de plus d'enfants (3,73) que les individus provenant de la communauté et qui n'ont jamais été incarcérés pour des actes sexuels déviants (1,75). Ils présentaient également un risque de récidive sexuelle plus élevé que les individus qui n'ont pas été condamnés à ce type de peine, lorsque l'échelle Statique-99 est utilisée. Par ailleurs, en terme de fréquence, le groupe d'individus condamnés à une sentence fédérale incluait davantage de sujets ayant un risque moyen-élevé (38) ou élevé de récidive (40) que les sujets de la communauté (sept et un respectivement). Ceci vient renforcer l'hypothèse que les sujets les plus à risque se retrouvent dans les pénitenciers, mais nous ne pourrions pas confirmer qu'un individu condamné à une peine fédérale

présente nécessairement un risque plus élevé de récidive qu'un abuseur n'ayant pas reçu ce type de sentence, car 30 des 152 délinquants (19,7%) obtenaient un risque faible de récidive.

La différence au niveau du risque de récidive entre ces deux groupes mérite d'être approfondie. Premièrement, sur l'échelle de récidive Statique-99, le nombre d'accusations et de condamnations antérieures pour des délits sexuels est un critère qui entraîne à lui seul une cote variant de 0 à 3 (voir annexe A). Comme nous avons relevé que les délinquants ayant été condamnés à une sentence fédérale avaient plus de victimes, et que si un individu a déjà été condamné, il est fort probable qu'il ait automatiquement plus d'une victime (bien que techniquement la même victime ait pu être abusée à nouveau après une première condamnation), ce qui pourrait expliquer en partie la différence observée au niveau du risque de récidive. En effet, le groupe d'individus qui n'avaient pas été incarcérés comportait seulement neuf personnes (10,8 %) qui avaient des antécédents sexuels connus (condamnations au provincial) alors que pour le groupe incarcéré au fédéral, 47,4 % des abuseurs avaient des antécédents de nature sexuelle pour lesquels ils avaient été condamnés (sentence provinciale, fédérale ou les deux).

Il serait aussi important de considérer que le groupe d'individus ayant purgé une peine fédérale pourrait être caractérisé par une délinquance plus violente (condamnations pour violence non sexuelle antérieure ou accompagnant le délit sexuel). La différence au niveau du risque de récidive entre les deux groupes pourrait aussi être attribuable aux types d'abuseurs faisant partie de l'échantillon. D'une part,

le nombre d'abuseurs d'enfants extrafamiliaux était plus élevé dans le groupe d'individus condamnés à une sentence fédérale (77 contre 33). Rappelons qu'un point est accordé sur l'échelle Statique-99 lorsque l'individu a abusé d'au moins une victime sans lien de parenté et qu'un deuxième point est donné si la victime était une inconnue. D'autre part, les analyses exploratoires ont démontré que les victimes masculines étaient plus le fait des abuseurs incarcérés, et la Statique-99 accorde un point lorsque au moins une victime est de sexe masculin.

Tels qu'attendus et basés sur les prédictors statiques de la récidive, les résultats de cette recherche montrent que les hommes qui ont été incarcérés dans un pénitencier apparaissent plus dangereux que les abuseurs d'enfants qui sont demeurés dans la communauté. Par conséquent, nous aurions pu nous attendre à ce que notre troisième hypothèse soit confirmée, à savoir qu'ils présentent plus souvent des intérêts sexuels déviants que des abuseurs n'ayant pas été incarcérés, puisqu'ils ont agressé moins d'enfants, qu'ils ont moins de victimes masculines et qu'ils obtiennent une cote plus basse à l'échelle de récidive sexuelle. Or, les résultats obtenus nous permettent d'observer que les individus ayant purgé une sentence fédérale présentent la même probabilité de démontrer des intérêts déviants lors de l'évaluation phallométrique que des abuseurs n'ayant pas été incarcérés au niveau fédéral.

D'après notre examen de la littérature scientifique, les hommes qui abusent sexuellement dans un contexte extrafamilial sont souvent considérés comme des individus présentant un plus haut niveau de risque de récidive sexuelle, un plus grand nombre de victimes et ayant plus souvent des intérêts sexuels déviants que les

hommes qui abusent sexuellement de leur enfant ou de l'enfant de leur conjointe. Des analyses ont été effectuées afin de vérifier ces conclusions.

Comme nous l'avions prédit, les abuseurs extrafamiliaux ont en moyenne plus de victimes (3,32) que ceux qui avaient limité leurs gestes déviants à l'intérieur de leur famille. Les pères biologiques (1,85) et les beaux-pères (1,76) ne se différenciaient pas entre eux sur cette variable. Ces données vont dans le même sens que plusieurs études (Furr, 1993 ; Marshall et Anderson, 1996 ; McGrath, 1991 ; Quinsey, 1986). Il serait cependant erroné de penser que les abuseurs incestueux limitent leurs délits à des victimes qui se retrouvent dans leur famille. En effet, lorsque nous considérons uniquement les abuseurs d'enfants intrafamiliaux ($n = 131$), nous relevons que plus d'un homme sur trois (37,4 %) avait également abusé sexuellement d'un enfant en dehors de sa famille. Ce taux est légèrement plus faible que ceux obtenus dans d'autres études (Abel et al, 1986 ; Abel et al, 1987 ; Studer et al, 2000). Dans notre échantillon total, 20,85% des individus ont abusé sexuellement des enfants se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, pour un nombre moyen de victimes variant de 4,68 à 6,13 par individu. Ces résultats sont supérieurs à ce que nous observons pour les abuseurs uniquement extrafamiliaux. Ceci suggère qu'une proportion importante des abuseurs intrafamiliaux ne limitent pas leurs gestes déviants à leurs enfants et qu'il y aurait un sous-groupe d'abuseurs d'enfants qui comptent encore plus de victimes que les abuseurs extrafamiliaux.

En ce qui concerne le risque de récidive sexuelle, les résultats obtenus avec la Statique 99 corroborent notre cinquième hypothèse. Ainsi, telles que le suggèrent les

données scientifiques, les abuseurs d'enfants extrafamiliaux présentent un risque de récurrence plus élevé que les abuseurs intrafamiliaux. Nos analyses ont aussi permis d'établir que les pères biologiques et les beaux-pères présentent des risques de récurrence sexuelle similaires.

Puisqu'ils ont davantage de victimes, qu'ils présentent un risque de récurrence sexuelle plus élevée, nous aurions pu nous attendre à ce que les abuseurs extrafamiliaux présentent plus souvent des intérêts déviants que les abuseurs intrafamiliaux. Or, une analyse de covariance avec l'âge a indiqué dans notre étude que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux ont la même probabilité de démontrer des intérêts sexuels déviants que les hommes qui abusent dans un contexte intrafamilial. De plus, les pères biologiques et les beaux-pères ne peuvent être distingués sur cette variable.

Par ailleurs, les analyses ont permis d'établir que le nombre de victimes n'était pas associé à une plus grande probabilité de présenter un intérêt déviant. Ainsi, il semble qu'un individu qui a plusieurs victimes n'est pas plus sujet à présenter un intérêt sexuel déviant qu'un homme qui s'est « limité » à une victime. Il serait donc hasardeux de conclure qu'un homme qui a abusé d'un seul enfant n'est pas attiré sexuellement par les enfants et que son délit est attribuable à une « erreur de parcours ».

Étant donné que le nombre de victimes ne semble pas associé à la probabilité de démontrer un intérêt sexuel pour les enfants, il serait peut-être utile de considérer

la fréquence des gestes. L'étude de Abel et al. (1987) avait démontré que les abuseurs extrafamiliaux de garçons faisaient le plus grand nombre de victimes ; cependant, en terme de fréquence moyenne par victime d'inceste, les filles avaient été abusées en moyenne 45,2 fois et les garçons 36,5 fois. Les enfants abusés dans un contexte extrafamilial étaient victimisés beaucoup moins fréquemment (filles 1,2 ; garçons 1,9). De manière hypothétique, il serait possible de croire que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux et plus spécialement ceux qui s'en prennent à des inconnus aient davantage de victimes qu'un homme qui agresse au niveau intrafamilial, à cause de l'accessibilité à une victime potentielle : l'un doit planifier ses délits et rechercher des victimes, tandis que l'abuseur intrafamilial n'a pas besoin de chercher longtemps, sa victime étant accessible. De plus, pour une victime d'abus sexuel il est plus facile de dénoncer un voisin ou un inconnu que son père. Les conséquences d'un dévoilement sont beaucoup plus importantes pour une victime d'inceste (éclatement de la famille, peur de la réaction de la mère), ce qui peut maintenir son silence. L'abuseur peut également utiliser cette crainte de l'enfant et s'assurer qu'il ne parlera pas, ce qui prolonge la durée des abus. Par ailleurs, le nombre plus élevé de gestes subis par les victimes d'inceste (Abel et al., 1987) suggère fortement la présence d'un intérêt sexuel déviant, tout comme le nombre plus élevé de victimes chez les abuseurs d'enfants extrafamiliaux.

Nous avons également cherché à savoir s'il y avait un effet d'interaction entre le groupe d'appartenance (avoir été condamné à une sentence fédérale ou non) et le lien entre l'abuseur et la victime au niveau des trois variables à l'étude. Ceci apparaissait utile, car s'il y avait une interaction, c'est-à-dire qu'un abuseur

extrafamilial condamné à une sentence fédérale se comportait différemment d'un abuseur n'ayant pas reçu ce type de sentence au niveau de l'une ou l'autre des trois variables, nous serions en mesure de croire que les études effectuées à partir de sujets incarcérés seraient moins généralisables à l'ensemble des abuseurs sexuels d'enfants. Nos données nous amènent à conclure que pour chacun des types d'abuseurs d'enfants, une condamnation à une sentence fédérale n'est pas associée à un nombre de victimes plus élevé, à un risque accru de récidive ni à une probabilité plus grande de présenter des intérêts sexuels déviants. Selon nos résultats, un abuseur extrafamilial présenterait le même risque de récidive sexuelle, aurait abusé d'autant d'enfants et aurait la même probabilité de démontrer des intérêts déviants, qu'il ait été condamné à une peine fédérale ou non. Les mêmes conclusions s'appliquent pour les pères biologiques et les beaux-pères. Par conséquent, à partir de notre échantillon et des trois variables considérées, il apparaîtrait prématuré d'avancer que pour un même type de lien avec la victime (père biologique, beau-père, abuseur extrafamilial), un abuseur qui ne reçoit pas de condamnation fédérale ou qui purge une sentence dans la communauté serait différent et moins dangereux qu'un abuseur incarcéré dans un pénitencier. Ceci suggère qu'un abuseur qui réside dans la communauté devrait faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer que les contacts avec les enfants soient limités.

Les analyses exploratoires qui ont été effectuées visaient essentiellement à observer si le sexe des victimes pouvait avoir une influence sur les variables dépendantes. Nos résultats indiquent que les hommes qui ont abusé uniquement des filles comptent un nombre moyen de victimes et un risque de récidive sexuelle qui

seraient inférieurs à ceux des abuseurs de garçons. Les individus qui ont eu des contacts sexuels avec des enfants des deux sexes auraient un nombre moyen de victimes se situant entre les deux autres groupes mais ils ne se distinguent pas des abuseurs de garçons du point de vue du risque de récurrence. Par ailleurs, avoir abusé sexuellement d'un garçon n'était pas associé à une plus grande probabilité d'obtenir des résultats déviants lors de l'évaluation phallométrique.

À travers les différentes analyses effectuées, la probabilité de montrer un intérêt sexuel déviant lors de l'évaluation phallométrique n'a pas été une variable permettant de différencier les individus, tant au niveau du groupe d'appartenance, du type d'abuseur et du sexe des victimes. Il semble donc que l'intérêt sexuel déviant est une composante partagée par la majorité des abuseurs d'enfants ayant fait partie de l'étude, et il serait associé positivement au risque de récurrence sexuelle, tel que prédit par notre septième hypothèse. Celle-ci soutenait que les sujets qui ont un risque élevé de récurrence sexuelle présenteraient plus souvent un intérêt sexuel déviant que les sujets évalués comme étant à faible risque. Nos résultats permettent de conclure que plus la cote de récurrence augmente, plus la probabilité de montrer un intérêt déviant est élevée. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'à partir des résultats valides, les individus présentant le risque de récurrence le plus faible, soit ceux qui ont obtenu une note de 0 à l'échelle Statique-99, avaient tout de même une probabilité d'un peu moins de 60% de montrer un intérêt sexuel déviant.

Étant donné que les sujets présentaient dans une même proportion un intérêt sexuel déviant, peu importe d'où ils provenaient (sentence fédérale, communauté),

nous pouvons en déduire des conclusions intéressantes. Les sujets provenant du milieu carcéral ont été évalués pendant leur incarcération ou tout juste après leur remise en liberté alors qu'ils se retrouvaient en maison de transition. La possibilité qu'ils aient récemment été en présence d'un enfant est donc nulle ou très limitée pour ces individus, comparativement à ceux qui demeurent à la maison, dans la communauté. Nous pouvons donc suggérer qu'il existe une certaine stabilité temporelle de l'intérêt sexuel déviant. Ce ne serait pas le fait d'être en présence d'enfants qui expliquerait l'intérêt déviant. Ainsi, l'attirance sexuelle envers les enfants apparaît donc comme une variable commune aux abuseurs sexuels d'enfants, faisant d'elle un élément primordial dans la problématique d'abus sexuel. Ceci corrobore le modèle avancé par Finkelhor (1984).

Dans son modèle explicatif de l'abus sexuel, Finkelhor propose que quatre conditions doivent être présentes pour qu'un homme abuse sexuellement. Il doit tout d'abord présenter une motivation à abuser (intérêt sexuel déviant, sentiments « positifs » associés à l'idée d'abuser, difficultés dans les relations avec les adultes). Ensuite, l'individu qui détient une motivation à abuser doit parvenir à surmonter ses barrières internes par le recours à des croyances irrationnelles qui visent à justifier de manière inadéquate les contacts sexuels entre un adulte et un enfant; l'alcool et la drogue seraient aussi des éléments qui facilitent l'anéantissement des barrières internes. Une fois qu'une personne est motivée sexuellement à abuser et qu'elle a été en mesure de se convaincre de la légitimité de cette motivation, elle doit ensuite surmonter des barrières externes, définies par la sélection d'une victime, d'un lieu et d'un moment pour abuser. La dernière condition du modèle impliquerait l'utilisation

de stratégies visant à abaisser les résistances de la victime (cadeau, chantage, manipulation, menace, contrainte, violence physique, arme).

Le modèle de Finkelhor permet de tenir compte des différences individuelles entre les abuseurs : ceux-ci n'utilisent pas les mêmes moyens pour abaisser la résistance de la victime ; la sélection des victimes et les stratégies employées pour se retrouver seuls avec elles varient ; les distorsions cognitives divergent. La motivation à abuser est aussi différente d'une personne à l'autre, mais il n'en demeure pas moins que pour passer à l'acte, l'individu doit présenter au départ un certain intérêt sexuel envers un enfant. L'intensité de cet intérêt apparaît différente entre les abuseurs : certains sont en mesure d'avoir des contacts sexuels avec des adultes consentants (type non exclusif), préférer les relations sexuelles entre adultes (intérêt déviant secondaire) ou envers les enfants (intérêt déviant primaire) ; pour d'autres, les comportements et l'intérêt sexuel se limitent aux enfants (type exclusif, intérêt déviant primaire).

Malgré la variation de l'intensité des intérêts sexuels déviants entre les abuseurs d'enfants, nous pouvons nous demander s'ils doivent éprouver une préférence sexuelle pour les enfants pour passer à l'acte. Cette hypothèse est parfois avancée dans les études qui ont recours à un indice de déviance lors l'évaluation phallométrique : on y conclut que certains abuseurs n'auraient pas de préférence sexuelle envers les enfants parce que le ratio déviant / non déviant est inférieur à 1. Ceci nous amène au questionnement suivant : devrions-nous privilégier la mesure de

la préférence sexuelle ou celle de la présence significative d'intérêts sexuels déviants lors de l'évaluation phallométrique d'un abuseur d'enfant ?

La préférence sexuelle s'applique lorsqu'une personne apprécie un type d'activités sexuelles ou un sexe particulier, plus que tous les autres genres de contacts sexuels. Une préférence sexuelle signale donc la présence d'un intérêt envers un type de relations sexuelles ou un sexe particulier, mais un individu pourrait aussi être attiré sexuellement par autre chose. En ce qui concerne les abuseurs sexuels d'enfants, devrions-nous croire que les abuseurs d'enfants doivent présenter une préférence sexuelle envers les enfants pour passer à l'acte ?

Les résultats de cette recherche permettent de répondre à cette question. À partir des résultats valides obtenus lors de l'évaluation phallométrique et en ayant recours à l'indice de déviance, 58,6 % des abuseurs d'enfants de notre échantillon présenteraient une préférence sexuelle envers les enfants. Par conséquent, plus de la moitié des sujets ressentiraient une attirance sexuelle plus grande envers les enfants qu'à l'endroit d'adultes consentants. D'autre part, 75% des abuseurs d'enfants ont démontré un intérêt sexuel déviant envers les enfants ; cet intérêt pouvait être supérieur ou inférieur à ce qu'ils démontraient à l'endroit des adultes. Par conséquent, l'intérêt sexuel envers les enfants semble être un élément qui expliquerait davantage l'abus sexuel et serait plus commun aux abuseurs d'enfants que le concept de préférence sexuelle.

Nous pourrions nous attendre à ce que la nature de leurs intérêts sexuels (âge, sexe, comportement sexuel, niveau de violence) varie entre les abuseurs. Il serait possible d'envisager que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux aient des préférences sexuelles moins variées ou moins intenses que les abuseurs extrafamiliaux. Cependant, sachant que l'intérêt sexuel déviant est un facteur important relié à la récurrence sexuelle, et que les différents types d'abuseurs ont présenté dans la même proportion un intérêt envers les enfants, il semblerait prématuré de ne pas considérer cette variable et de limiter l'évaluation du risque de récurrence uniquement sur des facteurs statiques.

Pour illustrer une limite associée à l'utilisation de la Statique-99 comme méthode unique de prédiction de la récurrence sexuelle, considérons l'exemple de trois individus présentant le même risque de récurrence à partir des facteurs considérés sur l'échelle Statique-99. Dans la quarantaine, ils cohabitaient tous depuis plus de deux ans avec leur conjointe au moment de leur arrestation. Leurs délits n'étaient pas accompagnés de violence physique et les victimes ont été abusées dans un contexte intrafamilial. Le premier individu est condamné à une sentence de 30 mois pour contacts sexuels, inceste, incitations à des contacts sexuels et agression sexuelle, commis sur une durée de 5 ans sur sa fille biologique, âgée de quatre ans au début des délits. Le deuxième homme est condamné à une peine avec sursis pour un attouchement commis sur sa fille biologique de dix ans et il semble que ce soit le seul événement. Ces deux hommes n'avaient aucun antécédent criminel. Le troisième individu a abusé sexuellement de sa belle-fille de onze ans, mais il admet qu'il a déjà abusé sexuellement de sa fille biologique de huit ans, avec laquelle il n'a plus de

contact depuis six ans. Aucune plainte n'avait alors été déposée. Il avait aussi été accusé dans le passé à deux reprises pour violence conjugale, mais les plaintes avaient été retirées. Il a déjà été condamné dans le passé pour ivresse au volant, trafic de stupéfiants et vol.

À la Statique-99, ces trois hommes obtiendraient la même cote de 0, ce qui est associé à un risque faible de récidive sexuelle (5 % après cinq ans). Cette estimation suggère que ces individus seraient moins à risque de récidiver et qu'un traitement s'avérerait moins nécessaire que pour un homme qui obtient un score de 4 à la Statique-99. De plus, puisque les variables statiques ne peuvent pas changer, le clinicien pourrait difficilement proposer quels seraient les facteurs propres à la personne et qui devraient faire l'objet d'une attention thérapeutique. Lorsque nous considérons le jugement clinique et les données scientifiques, les trois individus pourraient apparaître plus différents que ce que l'échelle Statique-99 le suggère. En effet, nous observons qu'ils se distinguent en fonction des facteurs dynamiques reliés à la récidive sexuelle. Or les variables dynamiques qui sont les meilleurs prédicteurs de la récidive sexuelle sont l'intérêt sexuel déviant et l'orientation antisociale (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Nous pouvons conclure que, du point de vue des facteurs dynamiques, ces trois individus sont différents. Il semble donc pertinent de considérer la présence et l'importance des facteurs dynamiques dans l'évaluation du risque de récidive sexuelle des abuseurs d'enfants.

À cette fin, Hanson et Harris (2000) ont conçu l'Échelle d'évaluation des besoins des délinquants sexuels (SONAR : Sex Offender Need Assessment Rating).

Le SONAR démontre une consistance interne de 0,67. Cette échelle, comparativement à la Statique-99, permet de colliger des informations concernant le risque de récidive à plus court terme et au sujet desquelles il est possible d'effectuer des interventions thérapeutiques. Le SONAR comporte six catégories de facteurs dynamiques qui ont été associés à la récidive sexuelle (annexe B). Premièrement, nous trouvons la présence d'influences sociales négatives dans l'entourage de l'individu, définies par la fréquentation de pairs criminalisés ou de personnes qui endossent les comportements délictuels de l'abuseur. Un deuxième facteur serait la présence de déficits au plan de l'intimité, soit : l'absence d'amants ou de partenaires intimes, l'identification émotive aux enfants, l'hostilité envers les femmes, le rejet social ou la solitude et le manque d'intérêt pour les autres. La troisième catégorie de facteurs fait référence à la maîtrise de soi au niveau sexuel : une forte libido ou des préoccupations sexuelles importantes, le recours à la sexualité comme moyen d'adaptation et la présence d'intérêts sexuels déviants. Les attitudes supportant l'abus sexuel sont une autre variable considérée dans le SONAR, soit l'impression d'un droit acquis envers la sexualité et les croyances expliquant de manière inadéquate l'agression sexuelle de femmes adultes ou l'abus sexuel d'enfants. Les deux dernières catégories de facteurs se rapportent à la coopération avec la supervision (par exemple avec l'agent de probation ou de libération conditionnelle) et aux mécanismes de maîtrise de soi générale (impulsivité, faibles capacités de résolution de problèmes et transfert des émotions négatives en hostilité).

Une étude récente (Dupré, 2004) a comparé les performances prédictives de la Statique-99 et du SONAR (facteurs dynamiques stables) à partir d'un groupe de

délinquants sexuels récidivistes et non récidivistes évalués au CERUM. Les composantes qui discriminaient le mieux les deux groupes à partir du SONAR étaient : le contrôle des pulsions sexuelles, le contrôle de soi en général et les attitudes permissives envers les infractions sexuelles. Lorsque l'on considérait les facteurs aigus du SONAR, qui mesure le risque de récidive à très court terme, le meilleur facteur discriminant était l'accès aux victimes, un résultat aussi obtenu par Hanson et Harris (2000). Par conséquent, les abuseurs d'enfants devraient faire l'objet d'une surveillance stricte afin de nous assurer qu'ils ne côtoient ni n'occupent des postes (travail, bénévolat, activités sportives) où ils peuvent être en contact avec des enfants. Cependant, avant de conclure à la supériorité du SONAR, il est important de mentionner que le nombre de sujets était relativement faible, tant pour les récidivistes ($n = 27$) que pour les délinquants sexuels qui n'avaient pas récidivé (29) et que les victimes pouvaient être des femmes adultes ou des enfants des deux sexes.

Conclusion

L'évaluation du risque de récidive sexuelle s'inscrit le plus souvent dans un contexte légal (expertise pour la Cour, rédaction d'un rapport pré-sentenciel) ou à des fins de libération conditionnelle. Conséquemment, le clinicien qui a pour mandat d'estimer le risque que présente un individu pour la société doit baser ses conclusions à partir de différentes sources : lecture des antécédents criminels du sujet, entrevue clinique, questionnaires. Des échelles actuarielles ont été conçues afin de tenir compte des données probantes entourant la problématique de récidive sexuelle, telle que la Statique-99. Cette échelle permet assez rapidement d'arriver à une estimation du risque de récidive sexuelle en fonction des variables que partage la personne évaluée avec des individus qui ont commis à nouveau des délits sexuels.

Si nous considérons les facteurs statiques pour prédire la récidive, cette étude confirme que les individus qui abusent le plus d'enfants et qui sont le plus à risque de récidiver sont ceux qui agressent à l'extérieur de leur famille, principalement ceux dont les victimes sont des garçons. Comme une condamnation vise à punir un comportement qui n'est pas accepté socialement et à protéger la société d'un individu en isolant celui-ci temporairement, nous pourrions être soulagés que les abuseurs d'enfants les plus dangereux, les abuseurs d'enfants extrafamiliaux, soient plus souvent condamnés à des sentences fédérales, ce que suggère notre échantillon de délinquants.

Cependant, des limites surgissent lorsque nous considérons uniquement les variables statiques. Parce qu'ils semblent moins dangereux, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux sont parfois considérés comme des personnes qui ne nécessitent pas de traitement pour prévenir une nouvelle offense, ou sinon un traitement de faible intensité. Pour cette raison, certains auteurs considèrent les abus intrafamiliaux comme étant le résultat d'une dysfonction familiale et privilégient la thérapie familiale comme moyen de traitement (McCarthy, 1990 ; Regina et Leboy, 1991 ; Trepper et Barrett, 1989). De plus, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux ne sont même pas considérés dans la typologie des abuseurs d'enfants (Knight, 1988 ; 1989). D'autre part, puisqu'ils apparaîtraient moins dangereux, les abuseurs intrafamiliaux seraient susceptibles de se voir imposer des sentences d'incarcération de plus courte durée ou à purger dans la communauté. Par conséquent, ils auraient peu l'opportunité d'élaborer sur leur problématique avec des professionnels, à moins que ceci soit imposé par le Tribunal. L'abuseur intrafamilial pourrait interpréter l'absence de thérapie comme une preuve qu'il n'est pas dangereux, qu'il n'a pas vraiment de problème sexuel ni d'attirance envers les enfants. Parce qu'il ne reconnaît pas sa problématique sexuelle et qu'il n'a pas acquis de stratégies de prévention de la rechute (Pithers, 1990), il pourrait graduellement reprendre des comportements à risque, se retrouver dans les situations qui raviveront ses fantasmes déviants et glisser vers une récidive sans que son entourage sache qu'il s'y dirige.

Nos résultats indiquent que la majorité des abuseurs, même ceux qui ne peuvent être décrits comme démontrant un risque élevé de récidive, présentent des intérêts sexuels déviants envers les enfants. Or, il est intéressant de considérer que

selon le DSM-IV (APA, 1995), la présence d'intérêts sexuels envers les enfants est le critère principal pour définir la pédophilie. Suite à nos résultats, il apparaît qu'une proportion importante, tant chez les abuseurs d'enfants intrafamiliaux qu'extrafamiliaux, peuvent être diagnostiqués comme présentant une problématique de pédophilie plus ou moins circonscrite.

Nous ne pouvons pas affirmer que les intérêts sexuels déviants des abuseurs intrafamiliaux et extrafamiliaux soient de même amplitude, aussi variés ou généralisés. Plusieurs auteurs (Firestone et al, 1999 ; Firestone et al., 2000 ; Murphy et al., 1986 ; Rice et Harris, 2002 ; Seto et al., 1999) observent que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux seraient moins déviants dans leurs préférences sexuelles que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux. Selon ces auteurs, parce qu'ils ont des intérêts sexuels déviants, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux constituent néanmoins un groupe sexuellement déviant. Menard et Johnson (1992) interprètent les abus intrafamiliaux comme le résultat d'un intérêt sexuel déviant au même titre que les abus extrafamiliaux et ils recommandent de privilégier un traitement spécifique pour diminuer la déviance sexuelle. Nos résultats nous amènent également à conclure que le contrôle des intérêts sexuels déviants semble une cible primordiale de traitement.

Comme la présence d'une excitation sexuelle déviante (telle que mesurée par l'évaluation phallométrique) est la caractéristique individuelle qui présente la plus forte corrélation avec la récidive sexuelle (Hanson et Bussière, 1996), il convient d'être prudent dans la détermination du niveau de supervision externe entourant les abuseurs d'enfants lorsqu'ils sont dans la communauté, car l'un des éléments essentiels dans la

prévention de la récidive est de limiter les possibilités de côtoyer un enfant. Pour la plupart d'entre nous, il apparaît évident qu'un abuseur extrafamilial ne doit pas occuper de poste le mettant en contact avec des enfants (entraîneur, professeur, gardien, chauffeur d'autobus scolaire, etc.). Cependant, que devrions-nous faire lorsqu'il est question des abuseurs intrafamiliaux ? D'une part, plusieurs d'entre eux ont abusé des enfants à l'extérieur de leur famille; d'autre part, parce qu'ils démontrent un intérêt sexuel déviant dans la même proportion que les abuseurs extrafamiliaux et que cette composante a tendance à demeurer stable dans le temps, sans intervention, la réintégration du foyer et les éventuelles rencontres avec leurs victimes devraient être planifiées avec prudence.

En matière de traitement, il apparaît important que, dépendamment de leurs besoins, les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux puissent bénéficier de stratégies de traitement destinées à l'apprentissage du contrôle des intérêts déviants. Parallèlement, il semble nécessaire de travailler à la restructuration de leurs distorsions cognitives, soit l'identification et la remise en question des croyances supportant ou minimisant de manière inappropriée les contacts sexuels entre un adulte et un enfant. L'élaboration des stratégies de prévention de la rechute doit également s'adapter et refléter les besoins spécifiques des deux types d'abuseurs d'enfants. D'autres composantes pourraient être enseignées en parallèle avec les précédentes. Parmi celles-ci, nous pourrions nommer le développement d'habiletés à créer et maintenir des relations intimes satisfaisantes avec des adultes, la gestion des émotions associées à la récidive sexuelle ainsi qu'un travail sur les attitudes antisociales et la toxicomanie.

Étant donné que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux n'ont pu être différenciés au niveau de leurs intérêts sexuels, l'un des meilleurs prédicteurs dynamiques de la récidive sexuelle, la présente étude suggère de reconsidérer l'utilisation unique d'une échelle basée sur des facteurs statiques dans l'évaluation du risque de récidive sexuelle. Puisque le SONAR permet de considérer certains traits de la personnalité, le contexte social dans lequel vit un individu ainsi que d'autres variables impliquées dans le passage à l'acte (intérêt sexuel déviant, distorsions cognitives), il apparaîtrait nécessaire que l'estimation du risque de récidive sexuelle inclût l'évaluation des facteurs dynamiques autant que statiques.

Pour cette recherche, l'utilisation d'un groupe d'individus résidant dans la communauté permet une généralisation des résultats plus importante que ce qui aurait été possible de réaliser si uniquement des individus ayant reçu une sentence d'incarcération fédérale avaient été considérés. En effet, de nombreuses études portant sur des abuseurs sexuels d'enfants utilisent comme échantillon des hommes détenus dans des pénitenciers, des prisons provinciales ou des prisons psychiatriques. Notre échantillon d'individus demeurant dans la communauté, sans histoire d'incarcération fédérale pour des délits sexuels, nous a permis d'établir des ressemblances peu documentées avec des individus reconnus comme étant plus dangereux.

L'inclusion de sujets qui avaient des victimes dans plus d'un contexte (père biologique, beau-père, extrafamilial) pourrait être questionnée puisque ces individus

pourraient être perçus comme un groupe distinct de celui d'hommes abusant uniquement dans des contextes intrafamiliaux ou extrafamiliaux. Une nouvelle étude pourrait départager les individus selon les liens qu'ils avaient avec leur victime, en tentant d'établir si a priori ceux qui abusent dans plus d'un contexte constituent un groupe distinct.

Par ailleurs, parce que les stimuli incluaient des scénarios d'inceste, il serait possible d'émettre l'hypothèse que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux aient réagi davantage à ces stimuli que les abuseurs d'enfants extrafamiliaux. Il est aussi possible de croire qu'ils auraient démontré des réactions moins importantes face aux autres stimuli déviants impliquant des enfants et que pour ces dernières catégories, les abuseurs d'enfants extrafamiliaux auraient présenté des réactions plus élevées que ce qu'ils démontreraient aux scénarios d'inceste. Cependant, nous ne pouvons répondre à ces hypothèses car cette étude ne s'est pas attardée à établir quel stimulus déviant avait provoqué la réaction la plus élevée. Il semblerait donc intéressant de faire une nouvelle étude considérant également le deuxième résultat déviant le plus élevé pour chaque individu. Ceci nous fournirait des informations en ce qui concerne l'étendue de l'intérêt sexuel déviant chez les abuseurs d'enfants. Ainsi, nous pourrions savoir si un abuseur intrafamilial présente également un intérêt sexuel pour les enfants en dehors du contexte familial ; de la même manière, nous saurions si les abuseurs d'enfants extrafamiliaux présentent également des intérêts sexuels envers les enfants dans un contexte intrafamilial. Une étude de cette nature permettrait de vérifier l'une des conclusions de l'étude de Barsetti et al. (1998), soit que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux et extrafamiliaux ne pouvaient être départagés en

ce qui concerne les réactions enregistrées face aux descriptions d'inceste et d'attouchements sexuels sur un enfant sans recours à la violence physique. De plus, l'étude proposée permettrait de trancher le débat entourant l'idée que les abuseurs d'enfants intrafamiliaux n'ont généralement pas d'intérêt sexuel envers les enfants, mais uniquement envers leur(s) victime(s), faisant d'eux des individus moins à risque de récidiver.

Références

- Abel, G.G., Becker, J.V., Cunningham-Rathner, J. Mittelman, M. et Rouleau, J. (1988). Multiple paraphilic diagnoses among sex offenders. *Bulletin American Academy Psychiatry*, 16 (2), 153-168.
- Abel, G.G. Becker, J.V., Mittelman, M., et Cunningham-Rathner, J., Rouleau, J.-L., et Murphy, W.D. (1987). Self-reported molestations of non-incarcerated child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 2.
- Abel, G.G., Becker, J.V., Murphy, W., et Flanagan, B. (1981). Identifying dangerous child molesters. Dans R. Stuart (éditeur), *Violent behavior: Social learning approaches to prediction, management, and treatment*. New York: Brunner/Mazel, 116-137.
- Abel, G.G., Cunningham-Rathner, J., Becker, J.V. et McHugh, (1983). *Motivating sex offenders for treatment with feedback of their psychophysiologic assessment*. Document présenté au 17th Annual Convention World Congress on Behavior Therapy, December 8-11, Washington, D.C.
- Abel, G.G., Mittelman, M. et Becker, J.V. (1985). Sexual offenders: Results of assessment and recommendations for treatment. Dans M. Ben-Aron, S. Hucker et C. Webster (éditeurs) *Clinical criminology: The assessment and treatment of criminal behaviour*. Toronto: M et M Graphics, 191-205.

American Psychiatric Association (1994). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (4^e édition). Washington, DC : auteur, 618-620.

Andrews, D.A. et Bonta, J. (1998). *The psychology of criminal conduct* (3^e édition), Cincinnati : Anderson.

Annon, J. S. (1988). Reliability and validity of penile plethysmography in rape and child molestation cases. *American Journal of Forensic Psychology*, 6(2), 11-25.

Association for the Treatment of Sexual Abusers (1996). *Reducing sexual abuse through treatment and intervention with abusers*. Beaverton, Oregon: Auteur.

Avery-Clark, C.A. et Laws, D.R. (1984). Differential erection response patterns of sexual child abusers to stimuli describing activities with children. *Behavior Therapy*, 15, 71-83.

Barbaree, H.E. (1990). Stimulus control of sexual arousal : its role in sexual assault. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (éditeurs), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender*. New York: Plenum Press, 9-21.

Barbaree, H.E. et Marshall, W.L. (1989). Erectile responses amongst heterosexual child molesters, father-daughter incest offenders, and matched nonoffenders: Five distinct age preference profiles. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 21, 70-82.

Barbaree, H.E. et Marshall, W.L. (1988). Deviant sexual arousal, offense history, and demographic variables as predictors of reoffense among child molesters. *Behavioral Sciences and the Law*, 6, 267-280.

Barsetti, I. (1994). *Une comparaison du profil de préférences sexuelles des pères incestueux, des abuseurs d'enfants extrafamiliaux de jeunes filles et des non abuseurs*. Thèse de doctorat non publiée. Montréal: Université de Montréal.

Barsetti, I., Earls, C.M., Lalumière, M.L. et Bélanger, N. (1998). The differentiation of intrafamilial and extrafamilial heterosexual child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 13 (2), 275-286.

Boer, D. P., Hart, S. D., Kropp P. R., et Webster, C. D. (1997). *Guide d'évaluation du risque de violence sexuelle-SVR-20*. Burnaby: The Mental Health, Law, et Policy Institute: Université Simon Fraser.

Card, R. (1991). Sexual abusers: The case for treatment. *Annals of Sex Research*, 4, 7-21.

Caspi, A., Moffitt, T. R., Silva, P. A., Stouthamer-Loeber, M., Krueger, R. F. et Schmutte, P. S. (1994). Are some people crime-prone? Replications of the personality-crime relationship across countries, genders, races, and methods. *Criminology*, 32, 163-195.

Chaplin, T.C., Rice, M.E. et Harris, G.T. (1995). Salient victim suffering and the sexual response of child molesters. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, 249-255.

Dufour, M-J. (1997). *L'utilisation de questionnaires psychologiques lors de l'évaluation des agresseurs sexuels*. Thèse de doctorat non publiée. Montréal : Université de Montréal.

Dupré, N (2004). *Analyse des variables statiques et dynamiques associées à la prédiction de la récidive sexuelle chez trois catégories d'agresseurs sexuels*. Thèse de doctorat non publiée. Montréal : Université de Montréal.

Earls, C.M. (1992). Clinical Issues in the Psychological Assessment of Child Molesters. Dans W. O'Donohue et J.H. Greer (éditeurs) *The Sexual Abuse of Children : Clinical Issues* (vol. 2). New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates, 232-255.

Earls, C.M. et Jackson, D. R. (1981). The effects of temperature on the mercury in rubber strain gauge. *Behavior Assesment*, *3*, 145-149.

Ellis, L. (1991). A synthesized (biological) theory of rape. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, *59*(5), 631-642.

Epperson, D.L., Kaul, J.D. et Hesselton, D. (1998). *Minnesota Sex Offender Screening Tool-Revised (MnSOST-R) : Development, performance, and recommended risk level cut scores*. Iowa State University et Minnesota Department of Corrections.

Farrall, W. R. (1992). Instrumentation and methodological Issues in the assessment of sexual arousal. Dans W. O'Donohue et J.H. Greer (éditeurs) *The Sexual Abuse of Children : Clinical Issues* (vol. 2). New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates, 188-231.

Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. New York: Free Press.

Firestone, P., Bradford, J., McCoy, M., Greenberg, D., Larose, M. et Curry, S. (1999). Prediction in incest offender. *Journal of Interpersonal Violence*, 14 (5), 511-531.

Firestone, P., Bradford, J., Greenberg et Serran, G. (2000). The relationship of deviant sexual arousal and psychopathy in incest offenders, extrafamilial child molesters and rapists. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 28 (3), 303-308.

Frenzel, R. et Lang, R. (1989). Identifying sexual preferences in intrafamilial and extrafamilial child sexual abusers. *Annals of Sex Research*, 2, 255-275.

Freund, K. (1967). Diagnosing homo- or heterosexuality and erotic age-preference by means of a psychophysiological test. *Behavior Research and Therapy*, *5*, 209-228.

Freund, K. et Blanchard, R. (1989). Phallometric diagnosis of pedophilia. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, *57* (1), 100-105.

Freund, K. et Watson, R. (1991). Assessment of the sensitivity and specificity of a phallometric test: An update of phallometric diagnosis of pedophilia. *Psychological Assessment*, *3*, 254-260.

Freund, K., Watson, R. et Dickey, R. (1991). Sex offenses against female children perpetrated by men who are not abusers. *The Journal of Sex Research*, *28* (3), 409-423.

Freund, K., Watson, R., Rienzo, D. et Blanchard, R. (1988). Sexual offenders against daughters or stepdaughters. Manuscript submitted for publication.

Furby, L., Weinrott, M. R. et Blackshaw, L. (1989). Sex offender recidivism : A review. *Psychological Bulletin*, *105*(1), 3-30.

Furr, K. (1993). Prediction of sexual or violent recidivism among sexual offenders: A comparison of prediction instruments. *Annals of Sex Research*, *6*, 271-286.

Gordon M. The family environment of sexual abuse: a comparison of natal and stepfather abuse. *Child Abuse and Neglect*, 13, 121-130.

Gottfredson, M.R. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, Californie : Stanford University Press.

Greenberg, D. (1998). Sexual recidivism in sex offenders. *Canadian Journal of Psychiatry*, 43, 459-465.

Greenspan, E., et Rosenberg, M. (2000). *Martin's Annual Criminal Code*. Aurora, Ontario, Canada : Canada Law Book.

Hall, G. C. N., Proctor, W. C. et Nelsen, G. M. (1988). Validity of physiological measures of pedophilic sexual arousal in a sexual offender population. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 56, 118-122.

Hanson, R. K. et Bussière, M. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66 (2), 348-362.

Hanson, R.K. et Harris, A. (2000). *The Sex Offender Need Assessment Rating (SONAR) : A Method for Measuring Change in Risk Levels*. Corrections Research, Department of the Solicitor General of Canada.

Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. (2004). *Les prédicteurs de la récidive sexuelle: une méta-analyse à jour*. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Hanson, R. K., Steffy, R. et Gauthier, R. (1993). Long-term recidivism of child molesters. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61, 646-652.

Hanson, R. K. et Thornton, D. (2000). Improving risk assessments for sex offenders : A comparison of three actuarial scales. *Law and Human Behavior*, 24(1), 119-136.

Hanson, R. K et Thornton, D (1999). *Statique-99 : Une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*. Ottawa : Ministère du solliciteur général du Canada.

Knight, R. (1988). A taxonomic analysis of child molesters. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 528, 2-20.

Knight, R.A. (1989). An assessment of the concurrent validity of child molester typology. *Journal of Interpersonal Violence*, 4, 131-150.

Knight, R.A., Prentky, R.A. et Cerce, D.D. (1994). The development, reliability, and validity of an inventory for the multidimensional assessment of sex and aggression. *Criminal Justice and Behavior*, 21(1), 72-93.

Lalumière, M.L. et Quinsey, V.L. (1996). Sexual deviance, antisociality, matting effort, and the use of sexually coercive behaviours. *Personality and Individuality Differences*, 21, 33-48.

Lang, R., Black, E., Frenzel, R. et Checkley, K. (1988). Aggression and erotic attraction toward children in incestuous and pedophilic men. *Annals of Sex Research*, 1, 417-441.

Lang, R., Pugh, G., et Langevin, R. (1988). Treatment of incest and pedophilic offenders: A pilot study. *Behavioral Sciences et the Law*, 6, 235-255.

Langevin, R. et Watson, R. (1991). A comparison of incestuous biological and stepfathers. *Annals of Sex Research*, 4, 141-150.

Malcom, B., Andrews, D. et Quinsey, V.L.(1993). Discriminant and predictive validity of phallometrically measured sexual age and gender preference. *Journal of Interpersonal Violence*, 8 (4), 486-501.

Marshall, W.L. et Barbaree, H.E. (1990). An integrated theory of the etiology of sexual offending. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (éditeurs), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender*. New York: Plenum Press, 257-278.

Marshall, W.L., Barbaree, H.E. et Butt, J. (1988). Sexual offenders against male children: sexual preferences. *Behaviour Research Therapy*, 26 (5), 383-391.

Marshall, W.L., Barbaree, H.E. et Christophe, D. (1986). Sexual offenders against female children: Sexual preferences for age of victims and type of behavior. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 18, 424-439.

Marshall, W. L., Barbaree, H. E. et Eccles, A. (1991). Early onset and deviant sexuality in child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 6 (3), 323-336.

McCarthy, B. (1990). Treatment of incest families: A cognitive-behavioral model. *Journal of Sex Education and Therapy*, 16 (2), 101-114.

McGrath, R. (1991). Sex-offender risk assessment and disposition planning: A review of empirical and clinical findings. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 35 (4), 328-350.

Motiuk, L.L. et Porporino, F. (1993). *Examen des antécédents des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral*. Rapport no R-30, Direction de la recherche et statistique, Service Correctionnel du Canada.

Murphy, W., Haynes, M., Stalgaitis, S. et Flanagan, B. (1986). Differential sexual responding among four groups of sexual offenders against children. *Journal of Psychopathology and Behavioral Assessment*, 8 (4), 336-353.

Muschang, V., Rouleau, J.-L., Barsetti, I. et Lavallée, K. (2004). Ressemblance entre abuseurs intra familiaux et extra familiaux. *Revue québécoise de psychologie*, 25 (3), 259-274.

Nichols, H.R. et Molinder, I. (1984). *Multiphasic Sex Inventory Manual*. Tacoma, WA : Nichols et Molinder.

Pithers, W. D. (1990). Relapse prevention with sexual aggressors : A method for maintaining therapeutic gain and enhancing external supervision. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (éditeurs), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender*. New York : Plenum Press, 343-361.

Proulx, St-Yves, Guay et Ouimet, 1999. Les agresseurs sexuels de femmes. Dans J. Proulx, M. Cusson et M. Ouimet (éditeurs), *Les violences criminelles*. Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.

Quinsey, V.L. (1986). Men who have sex with children. Dans D. Weisstub (éditeur) *Law and mental health: International perspectives* (vol. 2). New York: Pergamon Press, 140-172

Quinsey, V.L. et Chaplin, T.C. (1988). Penile responses of child molesters and normals to descriptions of encounters with children involving sex and violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 3, 259-274.

Quinsey, V.L., Chaplin, T.C. et Carrigan, W. (1979). Sexual preferences among incestuous and nonincestuous child molesters. *Behaviour Therapy*, 10, 562-565.

Quinsey, V. L., Chaplin, T.C. et Varney, G. (1981). A comparison of rapists' and non-sex offenders' sexual preferences for mutually consenting sex, rape, and physical abuse of women. *Behavioral Assessment*, 3, 127-135.

Quinsey, V.L. et Earls, C.M. (1990). The modification of sexual preferences. Dans W. L. Marshall, D.R. Laws, et H.E. Barbaree (éditeurs.) *Handbook of sexual assault : Issues, theories and treatment of the offender*. New York: Plenum Press, 270-296.

Quinsey, V. L., Lalumière, M. L., Rice, M. E. et Harris, G. T. (1995). Predicting sexual offenses. Dans J.C. Campbell (éditeur) *Assessing dangerousness : Violence by sex offenders, batterers, and child abusers*. Thousand Oaks, Californie : Sage, 114-137.

Quinsey, V. L., Rice, M. E. et Harris, G. T. (1995). Actuarial prediction of sexual recidivism. *Journal of Interpersonal Violence*, 10, 85-105.

Quinsey, V. L., V., Steinman, C., Bergersen, S. et Holmes, T. (1975). Penile circumference, skin conductance, and ranking responses of child molesters and normals to sexual and nonsexual visual stimuli. *Behavior Therapy*, 6, 213-219.

Quinsey, V. L., Harris, G. T., Rice, M. E. et Cormier, C. A. (1998). *Violent offenders : Appraising and managing risk*. Washington, DC : American Psychological Association.

Regina, W. et Leboy, S. (1991). Incest families: Integrating theory and practice. *Family Dynamics Addict, 1* (3), 21-30.

Rice, M.E. et Harris, G.T. (2002). Men who molest their sexually immature daughters: Is a special explanation required? *Journal of Abnormal Psychology, 11* (2), 329-339.

Rice, M.E., Quinsey, V.L., V. et Harris, G.T. (1991). Sexual recidivism among child molesters released from a maximum security psychiatric institution. *Journal of Consulting of Clinical Psychology, 59*, 381-386.

Roberts, C.F., Doreen, D.M. et Thornton, D. (2002). Dimensions associated with assessments of sex offender recidivism risk. *Criminal Justice and Behavior, 29*, 569-589.

Rouleau, J.L. et Earls, C.M. (1990). Traduction française du questionnaire portant sur les intérêts sexuels développé par Abel et Becker (1984). Document inédit.

Seto, M., Lalumière, M.L. et Kuban, M. (1999). The sexual preferences of incest offenders. *Journal of Abnormal Psychology, 108* (2), 267-272.

Statistique Canada (2003). Infractions sexuelles. *Le quotidien*, 25 juillet.

Studer, L. H., Aylwin, A. S., Clelland, S. R., Reddon, J. R. et Frenzel, R. R. (2002). Primary erotic preference in a group of child molesters. *International Journal of Law and Psychiatry*, 25 (2), pp. 173-180.

Studer, L., Clelland, S., Aylwin, S., Reddon, J. et Monro, A. (2000). Rethinking risk assessment for incest offenders. *International Journal of Law and Psychiatry*, 23 (1), 15-22.

Trepper, T. et Barret, M. (1989). *Systemic treatment of incest: A therapeutic handbook*. New York: Brunner/Mazel.

Webster, D.J., Harris, G.T., Rice, M.E., Cormier, C. et Quinsey, V.L. (1994). *The Violence Prediction Scheme*. Toronto, Ontario : Centre de criminologie, Université de Toronto.

Weinrott, M. R. et Saylor, M. (1991). Self-report of crimes committed by sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 6, 286-300.

Williams, L., et Finkelhor, D. (1990). The characteristics of incestuous fathers. Dans W. L. Marshall, D.R. Laws, et H.E. Barbaree (éditeurs.) *Handbook of sexual assault : Issues, theories and treatment of the offender*. New York : Plenum Press, 231-255.

Annexe A : Feuille de consentement, CERUM

C.E.R.U.M.
Centre d'Étude et de Recherche de l'Université de Montréal

**CONSENTEMENT À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION
DES PROBLÉMATIQUES SEXUELLES**

A la personne évaluée au CERUM :

L'évaluation faite au CERUM a pour but d'évaluer si une personne présente une problématique sexuelle et, le cas échéant, de déterminer des avenues de traitement.

La procédure d'évaluation comprend quatre parties : une étude de dossier, une entrevue, quelques questionnaires psychologiques et une évaluation en laboratoire.

L'étude du dossier du Service correctionnel du Canada vise à prendre connaissance d'aspects importants de la vie de la personne évaluée incluant les présents délits, l'histoire délictuelle, le développement sexuel, l'histoire familiale, l'utilisation de drogue et d'alcool, les rapports psychologiques et psychiatriques et les implications antérieures dans des programmes de traitement. Cette partie de la procédure d'évaluation est faite préalablement à la journée où a lieu l'entrevue, la passation des questionnaires et l'évaluation en laboratoire.

L'évaluation des problématiques sexuelles du CERUM débute par une entrevue standardisée visant à évaluer l'historique de vie sexuelle. Afin de mieux vous comprendre, on vous posera alors des questions sur l'histoire de votre vie sexuelle et sentimentale de votre enfance jusqu'à aujourd'hui en incluant les abus sexuels pour lesquels vous avez été condamnés. Quelques autres questions pourront également porter sur d'autres aspects de votre vie.

Ensuite vous aurez à remplir quatre questionnaires psychologiques visant à mieux vous connaître. Ils portent sur divers aspects de votre fonctionnement et deux d'entre eux s'adressent plus particulièrement à vos attitudes, croyances et intérêts face à la sexualité.

L'évaluation des attirances sexuelles est une partie importante de l'évaluation complète des problématiques d'abus sexuels. Cet aspect de l'évaluation a pour but d'avoir un profil de vos intérêts sexuels. Ce profil sert à déterminer, si nécessaire, des objectifs de traitement.

Lors de la séance d'évaluation psychophysiological, votre degré d'excitation sexuelle sera mesuré à l'aide d'un extensomètre au mercure constitué d'une courroie de caoutchouc contenant du mercure que vous installerez, en privé, autour de votre pénis. Cet appareil s'appelle une "jauge". Vous serez appelé à installer la jauge vous-même dans une pièce où vous serez seul. La jauge que vous aurez à utiliser aura été désinfectée, afin de réduire votre risque de contracter des maladies transmises sexuellement. Aucun cas d'infection causée par l'utilisation de ces jauges n'a été signalé depuis le début de leur utilisation au CERUM en 1990.

L'évaluation psychophysiological se déroulera dans un laboratoire constitué de deux pièces adjacentes, soit la pièce où vous serez installé et celle du technicien servant de lieu d'enregistrement physiologique. La communication entre vous et le technicien se fera à l'aide d'un système d'interphone. Il n'y a pas de caméra dans le laboratoire.

Les stimuli sexuels utilisés seront constitués par des bandes vidéos présentées à l'aide d'un magnétoscope et d'un téléviseur, par des diapositives qui seront projetées sur un mur et de bandes sonores que vous écouterez avec des écouteurs.

Les stimuli seront constitués d'images d'enfants, de femmes et d'hommes nus. Dépendamment du problème qui vous a amené à être référé au CERUM, les bandes sonores que vous entendrez pourront décrire des interactions sexuelles entre un homme et des femmes adultes selon différentes modalités dont certaines peuvent être violentes. Les stimuli peuvent également comporter des descriptions de contacts sexuels avec des enfants, certaines des interactions décrites peuvent être sexuellement explicites et violentes.

La séance d'évaluation psychophysiological dure généralement de 90 à 120 minutes. Si, lors de l'évaluation psychophysiological vous ressentez le besoin de quitter pour vous rendre à la toilette, nous vous demandons s'il vous plaît d'en informer le technicien avant de vous désinstaller.

Vous recevrez des explications concernant vos réactions dans le laboratoire par l'équipe d'intervenants dès que cela sera possible.

Les données recueillies lors des évaluations et du traitement effectués avec tous les participants du CERUM ainsi que toutes les informations de suivi jusqu'à la fin du traitement (ou du mandat correctionnel) pourront être utilisées par la Directrice du programme dans le but d'évaluer le programme, de développer des instruments d'évaluation et de conduire des recherches sur la nature et les causes des agressions sexuelles. Toutes ces recherches seront confidentielles, c'est-à-dire qu'aucun participant n'y sera identifié et qu'il sera impossible de les identifier.

Si, à n'importe quel moment vous avez des difficultés, des problèmes, des inquiétudes ou des questions au sujet de votre évaluation en laboratoire, n'hésitez pas à nous en faire part.

L'évaluation psychophysiological des attirances sexuelles est une condition requise et un outil habituel au programme du CERUM.

L'entrevue, la passation de questionnaires et l'évaluation psychophysiological des intérêts sexuels se déroulent au cours d'une même journée. Au cours des jours suivants, un rapport d'évaluation sera produit et envoyé à la personne vous ayant référé pour l'évaluation. Vous pourrez prendre connaissance de ce rapport.

Je comprends que ma participation à l'évaluation est volontaire et que je suis libre de cesser celle-ci à tout moment.

Je, _____ (nom et S.E.D.) reconnais avoir lu la description de la procédure d'évaluation ou qu'elle m'a été lue. J'ai compris tout ce qui m'a été mentionné ci-haut et on a répondu de façon satisfaisante à toutes mes questions concernant ma participation à l'évaluation.

Date : _____

Signature : _____

Témoin : _____

Annexe B : Feuille de consentement, CETAS

C.E.T.A.S.

*Centre d'Entraide et de Traitement des Agressions Sexuelles
319, rue St-Georges
St-Jérôme, Québec, J7Z 5A2*

**CONSENTEMENT À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION
DES PROBLÉMATIQUES SEXUELLES****ADULTE**

A la personne évaluée :

L'évaluation a pour but d'évaluer si une personne présente une problématique sexuelle et, le cas échéant, de déterminer des avenues de traitement.

La procédure d'évaluation comprend quatre parties : une étude de dossier, des entrevues, quelques questionnaires psychologiques et une évaluation en laboratoire.

L'étude du dossier de l'organisme référant (si c'est le cas) vise à prendre connaissance d'aspects importants de la vie de la personne évaluée incluant les présents délits, l'histoire délictuelle, le développement sexuel, l'utilisation de drogue et d'alcool, les rapports psychologiques et psychiatriques et les implications antérieures dans des programmes de traitement.

L'évaluation des problématiques sexuelles débute par des entrevues visant à évaluer l'historique de vie sexuelle et les autres aspects du vécu de la personne. Afin de mieux vous comprendre, on vous posera alors des questions sur l'histoire de votre vie sexuelle et sentimentale de votre enfance jusqu'à aujourd'hui en incluant les abus sexuels pour lesquels vous avez été condamnés. D'autres questions porteront également sur d'autres aspects de votre vie (scolarité, travail, loisirs, santé, fréquentations, consommation d'alcool, etc.).

Ensuite vous aurez à remplir des questionnaires psychologiques visant à mieux vous connaître. Ils portent sur divers aspects de votre fonctionnement et certains d'entre eux s'adressent plus particulièrement à vos attitudes, croyances et intérêts face à la sexualité.

L'évaluation des attirances sexuelles est une partie importante de l'évaluation complète des problématiques d'abus sexuels. Cet aspect de l'évaluation a pour but d'avoir un profil de vos intérêts sexuels. Ce profil sert à déterminer, si nécessaire, des objectifs de traitement.

Lors de la séance d'évaluation psychophysiological, votre degré d'excitation sexuelle sera mesuré à l'aide d'un extensomètre au mercure constitué d'une courroie de caoutchouc contenant du mercure que vous installerez, en privé, autour de votre pénis. Cet appareil s'appelle une "jauge". Vous serez appelé à installer la jauge vous-même dans une pièce où vous serez seul. La jauge que vous aurez à utiliser aura été désinfectée, afin de réduire votre risque de contracter des maladies transmises sexuellement. Aucun cas d'infection causée par l'utilisation de ces jauges n'a été signalé depuis que nous avons commencé à utiliser cette procédure en 1990.

L'évaluation psychophysiological se déroulera dans un laboratoire constitué de deux pièces adjacentes, soit la pièce où vous serez installé et celle du technicien servant de lieu d'enregistrement physiologique. La communication entre vous et le technicien se fera à l'aide d'un système d'interphone. Il n'y a pas de caméra dans le laboratoire.

Les stimuli sexuels utilisés seront constitués par des bandes vidéos présentées à l'aide d'un magnétoscope et d'un téléviseur, par des diapositives qui seront projetées sur un mur et de bandes sonores que vous écouterez avec des écouteurs.

Les stimuli seront constitués d'images d'enfants, de femmes et d'hommes nus. Dépendamment du problème qui vous a amené à être référé pour évaluation, les bandes sonores que vous entendrez pourront décrire des interactions sexuelles entre un homme et des femmes adultes selon différentes modalités dont certaines peuvent être violentes. Les stimuli peuvent également comporter des descriptions de contacts sexuels avec des enfants, certaines des interactions décrites peuvent être sexuellement explicites et violentes.

La séance d'évaluation psychophysiologique dure généralement de 90 à 120 minutes. Si, lors de l'évaluation psychophysiologique vous ressentez le besoin de quitter pour vous rendre à la toilette, nous vous demandons s'il vous plaît d'en informer le technicien avant de vous désinstaller.

Vous recevrez des explications concernant vos réactions dans le laboratoire.

Les données recueillies lors de toutes les procédures de l'évaluation seront utilisées pour la confection du rapport d'évaluation. Celui-ci sera exclusivement transmis à l'organisme qui vous a référé pour l'évaluation. Ceci implique donc que ce que vous direz en entrevue et vos réponses aux divers questionnaires ne sera plus confidentiel. Le rapport d'évaluation ne sera transmis à aucune autre personne à moins que vous nous l'autorisiez par écrit.

Les données recueillies lors des évaluations et du traitement effectués avec tous les participants du CETAS ainsi que toutes les informations de suivi jusqu'à la fin du traitement (ou du mandat correctionnel) pourront être utilisées par la Directrice du programme dans le but d'évaluer le programme, de développer des instruments d'évaluation et de conduire des recherches sur la nature et les causes des agressions sexuelles. Toutes ces recherches seront

confidentielles, c'est-à-dire qu'aucun participant n'y sera identifié et qu'il sera impossible de les reconnaître.

Si, à n'importe quel moment vous avez des difficultés, des problèmes, des inquiétudes ou des questions au sujet de votre évaluation en laboratoire, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je comprends que ma participation à l'évaluation est volontaire et que je suis libre de cesser celle-ci à tout moment.

Je, _____ (nom) reconnais avoir lu la description de la procédure d'évaluation ou qu'elle m'a été lue. J'ai compris tout ce qui m'a été mentionné ci-haut et on a répondu de façon satisfaisante à toutes mes questions concernant ma participation à l'évaluation.

Date : _____

Signature : _____

Témoin : _____

Annexe C : Grille de cotation de la Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999).

Statique-99

Infractions sexuelles antérieures (ne comprennent pas le crime actuel). La cote finale provient du chiffre le plus élevé.	Accusations Aucune 1-2 3-5 6 +	Condamnations Aucune 1 2-3 4 +	Cote 0 1 2 3
Prononcés de peine antérieurs (non comprise l'infraction sexuelle actuelle)	3 ou moins 4 ou plus		0 1
Condamnations pour infractions sexuelles sans contact (p.ex exhibitionnisme, voyeurisme)	Non Oui		0 1
Infractions de violence non sexuelle accompagnant la sentence sexuelle actuelle	Non Oui		0 1
Infractions de violence non sexuelle antérieures	Non Oui		0 1
Au moins une victime d'abus sexuel sans lien de parenté	Non Oui (si la relation avec la mère a duré moins de deux ans quand les abus ont débuté)		0 1
Au moins une victime d'abus sexuel qui était inconnue du sujet	Non Oui		0 1
Au moins une victime d'abus sexuel de sexe masculin	Non Oui		0 1
Âge du sujet	25 ans ou plus 18 – 24,99 ans		0 1
Célibataire Le délinquant a-t-il déjà cohabité pendant au moins deux ans de manière continue avec un(e) conjoint(e)	Oui Non		0 1
Score total	Faire la somme des scores obtenus pour différents facteurs de risque		

Transformation des scores obtenus sur la Statique-99 en catégories et taux de risque

Score obtenu sur la Statique-99	Catégorie de risque	Récidive sexuelle (%)		
		5 ans	10 ans	15 ans
0	Faible	5	11	13
1	Faible	6	7	7
2	Faible-moyen	9	13	16
3	Faible-moyen	12	14	19
4	Moyen-élevé	26	31	36
5	Moyen-élevé	33	38	40
6 +	Élevé	39	45	52
Moyenne : 3,2		18	22	26

Annexe D : Grille de cotation du SONAR (Hanson et Harris, 2000)

SONAR

- A) Influences sociales négatives _____
- B) Déficits au niveau de l'intimité : _____
- 1) Amants/partenaires intimes _____
 - 2) Identification émotionnelle aux enfants _____
 - 3) Hostilité envers les femmes _____
 - 4) Rejet social/solitude/isolement _____
 - 5) Manque d'intérêt pour les autres _____
- Résultat le plus élevé : _____
- C) Maîtrise de soi au niveau sexuel : _____
- 1) Libido / préoccupations sexuelles _____
 - 2) Recours à la sexualité comme moyen d'adaptation _____
 - 3) Intérêts sexuels déviants _____
- Résultat le plus élevé : _____
- D) Attitudes supportant l'abus sexuel _____
- 1) Le droit à la sexualité _____
 - 2) Attitudes supportant le viol _____
 - 3) Attitudes d'abuseurs d'enfants _____
- Résultat le plus élevé : _____
- E) Coopération avec la surveillance / supervision _____
- F) Maîtrise de soi générale _____
- 1) Actes impulsifs _____
 - 2) Faibles capacités de résolution de problèmes _____
 - 3) Gestion des émotions déplaisantes en hostilité _____
- Résultat le plus élevé : _____
- Total sur 12 : _____

Risque de récidive estimé :

- 0 - 4 Faible
- 5 - 8 Moyen
- 9 - 12 Élevé

Note : chaque facteur de risque peut varier de 0 à 2. Se référer aux normes de cotation dans Hanson et Harris (2000).